

## PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 29 du 5 novembre 2015, 14 h 00

Faculté de Droit et de Science Politique – Salle 009 – Aix-en-Provence

**PV soumis à l'approbation de la CFVU du 10 décembre 2015**

**Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation**

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

### **SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

#### **Collège des Professeurs et personnels assimilés :**

Mireille BASTIEN, Jacques DEJOU, Yves LAFONT, Laurence MOURET, Thierry PAUL, Dominique VIRIOT-BARRIAL, Jean-Michel VITON (pouvoir).

#### **Collège des autres enseignants et personnels assimilés :**

Melika BAKLOUTI, Didier VANDAMME, Denis COLLOMP, Sophie de CACQUERAY, Caroline GAUDY-MARQUESTE (pouvoir), Michèle LAGET (pouvoir), Anne MAILLOUX, Nathalie-Audrey RUBIO.

#### **Collège des personnels administratifs :**

Cécile GARNIER (pouvoir), Corinne GORI.

#### **Collège des Etudiants :**

Gabriel WEINDEL, Marie DELFINO, Eddy TRAVERSARI, Antoine GAEREMYNCK.

#### **Personnalités extérieures avec voix délibérative :**

Serge BARD, Pierre RICHTER (pouvoir).

**Effectif présent : 23** (*quorum à 21, le quorum est atteint*).

ASSISTENT EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Sylvie DAVID, Béatrice DELORGE, Idoya DE PONCINS, Patrick DISDIER, Jean-Marc GAY, Pierre GRANIER, Sophie LAMOUREUX, Lionel NICOD, Laurence PENNA, Marilyne ROUSSET-GAUTTIER.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **I Approbation de procès-verbal**

- PV de la CFVU du 08/10/2015

#### **II Actualités**

#### **III Présentation**

- Modalités de collaboration composantes-SIUMPPS (équipes plurielles)

#### **IV Formation / Pédagogie**

- Diplômes d'établissement : modifications de tarifs
- Formations délocalisées sur le territoire national et DROM-COM : bilan
- Bilan FIP 2014
- Répartition de l'enveloppe des crédits formation
- Tarifs divers
- EFEE : expression des besoins

#### **V Vie étudiante**

- Projets FSDIE

#### **VI Questions diverses**

Le Vice-président Formation ouvre la séance à 14h11.

### **I APPROBATION DE PROCES-VERBAL**

Par 22 voix pour et 1 abstention, la CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2015. Les observations formulées en séance seront intégrées à la version définitive du compte-rendu.



## **II ACTUALITES**

### **1) Semaine AMU-Entreprises**

Le VP Formation présente brièvement le programme de la *Semaine AMU-Entreprises*, qui se tiendra du 2 au 6 novembre 2015.

### **2) Césure**

Dans le prolongement de la CFVU du 8 octobre 2015, le VP Formation rappelle que le principe avait été fixé de produire, dans le cadre d'un groupe de travail, un texte bref qui aurait récapitulé les règles de fonctionnement essentielles de la césure. Un tel procédé aurait pu permettre une mise en œuvre du dispositif dès le mois de janvier 2016. Ce *modus operandi* a été discuté en Conseil des Directeurs de composantes : à l'issue de ces débats, il a été jugé préférable de n'instituer la césure qu'en septembre 2016, aux motifs qu'une réflexion complémentaire est nécessaire du point de vue des composantes, et que peu d'étudiants sont susceptibles de construire un projet de césure abouti entre novembre 2015 et janvier 2016.

### **3) Etudiants Apprentis Professeurs**

Mme De Ponçons présente le dispositif des Etudiants Apprentis Professeurs (EAP) récemment institué par la tutelle, tandis qu'un terme a été mis aux recrutements au titre des Emplois d'Avenir Professeurs.

Le dispositif des EAP s'adresse exclusivement aux étudiants des niveaux L2 et L3, et consiste en une activité de soutien à l'enseignement, dans le second degré uniquement. Les disciplines visées sont au nombre de quatre : il s'agit des disciplines au titre desquelles un sous-encadrement a été constaté (mathématiques, lettres, allemand, anglais). Le dispositif des EAP ne se limite pas aux étudiants boursiers comme c'était le cas pour les Emplois d'Avenir Professeurs.

Prévue pour janvier 2016, la mise en place de ce dispositif suppose des délais extrêmement contraints : une communication sera très prochainement engagée à destination du même cœur de cible que dans le cadre antérieur des Emplois d'Avenir Professeurs.

Complétant ce propos, le VP Formation ajoute que les étudiants qui s'inscriront dans ce nouveau cadre des EAP recevront une rémunération associée au statut d'apprenti qui les caractérisera (salaire compris entre 60 et 80 % du SMIC). Cette situation sera donc incompatible avec la perception d'une éventuelle Bourse sur Critères Sociaux (BCS). Mme Mailloux demande si la renonciation au droit à BCS ainsi induite est définitive, ou si un étudiant qui sortirait du dispositif des EAP pourrait percevoir à nouveau la BCS antérieurement consentie.

Mme De Ponçons indique que les droits à BCS qui auraient été ouverts antérieurement à un étudiant en situation d'EAP ne seront en aucun cas altérés, et pourront être réactivés dès que l'utilisateur ne relèvera plus du dispositif : un statut d'EAP permettra donc au titulaire de faire l'économie d'un droit à BCS sur un ensemble de droits qui demeurera intact.

Mme De Ponçons ajoute que l'ancien dispositif des Emplois d'Avenir Professeurs a pour l'heure vocation à cohabiter avec les EAP ici présentés, uniquement pour les étudiants qui avaient émargé antérieurement à l'ancien système.

Mme Mouret rappelle l'importance, comme dans le cadre précédent des Emplois d'Avenir Professeurs, d'assurer une coordination optimale entre l'EPL de l'étudiant d'une part, et la composante de rattachement d'autre part. Il conviendra notamment que l'EPL soit à même de fournir à la composante l'emploi du temps des plages d'intervention de l'étudiant au collège ou au lycée. Cette communication aurait vocation à être réalisée dans les meilleurs délais, Mme Mouret rappelant que les emplois du temps du second semestre sont actuellement à l'élaboration. Il est également indispensable que les composantes concernées disposent de la liste nominative des étudiants mobilisés en tant qu'EAP.

Dans le prolongement de ce propos, Mme De Ponçons précise que les composantes concernées seront consultées sur les plages horaires à privilégier pour l'intervention des étudiants au sein de l'EPL de rattachement.

Comme au moment de l'installation des Emplois d'Avenir Professeur, Mme Mailloux renouvelle l'expression de ses réticences face à un dispositif qu'elle juge pernicieux dans la politique de recrutement des futurs enseignants du secondaire.

## **III PRESENTATION**

### **Modalités de collaboration composantes-SIUMPPS (équipes plurielles)**

Directeur du SIUMPPS (Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé), M. Disdier expose en CFVU le fonctionnement des équipes plurielles-handicap (voir annexe), accompagné de Mme Penna.

En réponse aux interrogations de M. Lafont, il précise la méthodologie employée pour le dénombrement des étudiants en situation de handicap, méthodologie qui se fonde sur les enregistrements d'étudiants concernés, à distinguer du nombre réel d'étudiants en situation de handicap présents dans l'établissement mais non déclarés comme tels.

M. Disdier insiste sur l'importance de la terminologie à employer concernant la question du handicap : le terme d'*handicapé* est à proscrire, dans la mesure où il renvoie à un état pathologique présumé permanent. La référence à des *personnes en situation de handicap* est préférable, celle-ci décrivant une situation temporaire d'inadéquation entre la capacité physique d'un individu d'une part, et les possibilités offertes par l'environnement matériel de celui-



ci d'autre part. M. Disdier rappelle les orientations nationales en matière de handicap, insistant sur le fait qu'il n'appartient pas à la personne en situation de handicap de s'adapter aux contraintes de la société, mais à la société elle-même de mettre en place les compensations propres à garantir l'équité entre individus, indépendamment de tout éventuel handicap.

Dans le prolongement de ce propos, M. Collomp observe que l'emploi du terme de *compensation* introduit une ambiguïté qu'il convient de lever, notamment en raison de son emploi dans le cadre de la définition pédagogique des modalités de contrôle des connaissances (MCC) des formations. A cet égard, M. Collomp estime préférable de parler d'*aménagements* relativement à la question du handicap.

Cette distinction entre des aménagements associés à la reconnaissance d'un handicap d'une part, et les dispositions strictement pédagogiques relevant de l'entière compétence des équipes enseignantes d'autre part, est ensuite discutée.

M. Nicod indique que certains étudiants en situation de handicap, sur la base des préconisations du SIUMPPS, sollicitent des dispenses totales d'enseignements obligatoires dans la formation. Problématiques, ces demandes ne se limitent pas à de simples aménagements, mais conduisent potentiellement l'étudiant à ne pas être évalué sur des disciplines qui peuvent représenter jusqu'à 10 ou 15 % du volume horaire total du diplôme. Un tel procédé ne permet pas de s'assurer que le candidat aura effectivement validé l'intégralité des compétences requises pour l'obtention du diplôme. M. Nicod insiste sur le bien-fondé d'instituer des aménagements pédagogiques au bénéfice des étudiants en situation de handicap ; il rappelle toutefois que le choix de l'utilisateur de s'inscrire dans un diplôme donné implique le suivi d'un programme cohérent, complet, et qui aura été librement choisi. Des dispenses totales d'enseignements ne sauraient donc en aucun cas se substituer à des aménagements.

Quant à la nature des aménagements pédagogiques, Mme Mouret note que les préconisations du SIUMPPS concernaient auparavant le seul cadre des épreuves d'examens ; or, certaines demandes récentes d'aménagements semblent porter sur l'ensemble du planning quotidien de l'étudiant, puisque des demandes de temps supplémentaires ont pu être formulées au titre de séances de travaux pratiques. Cette option est concrètement impossible à mettre en œuvre dans l'organisation des emplois du temps. Mme Penna confirme que l'octroi d'une durée supplémentaire correspondant au tiers de la durée de droit commun est en effet préconisé par le SIUMPPS dans le cadre des épreuves notées. Une séance de travaux pratiques (TP) évaluée et notée aurait donc en effet vocation à entrer dans le régime de ce tiers-temps supplémentaire, mais cet aménagement n'aurait aucunement vocation à être généralisé à toutes les séances de TP de l'année universitaire.

M. Disdier observe que le lien entre les aménagements d'études d'une part, et d'épreuves d'autre part, n'est pas encore clairement défini à ce jour et appelle des travaux plus approfondis. Dans cette perspective, Mme Penna insiste sur le rôle primordial de la Mission Handicap, qui assure une fonction d'interface entre les équipes pédagogiques et le SIUMPPS : cet échelon de communication est essentiel en vue de prendre en considération la diversité des situations.

Revenant sur la problématique des aménagements et des dispenses, Mme Penna indique que les personnes en situation de handicap se voient dispenser de certains enseignements dans les cursus de niveau secondaire, ce qui explique ce type de demandes pour les études supérieures. En tout état de cause, et quelles que soient les préconisations du SIUMPPS, elle rappelle que ces préconisations ne revêtent strictement aucun caractère contraignant, l'université restant seule décisionnaire relativement à la structure des formations et aux MCC. Aucune dispense éventuelle, ni aucun aménagement, ne peuvent être mis en place sans accord d'un enseignant référent.

Dans la perspective de réaliser une communication claire auprès des usagers, Mme Mouret suggère que la plateforme APB (Application Post-Bac) soit utilisée, notamment afin de rappeler que tout diplôme est constitué de contenus disciplinaires qui sont à acquérir dans leur totalité. La reconnaissance d'un handicap, si elle ouvre droit à des aménagements, ne saurait en aucun cas donner lieu à dispense ou à validation d'acquis. Mme Mouret rappelle que c'est dans APB qu'est réalisée la première déclaration de la situation de handicap par l'utilisateur éventuellement concerné : c'est donc dès ce stade initial de la procédure de préinscription qu'il conviendrait d'orienter le futur étudiant vers l'interlocuteur idoine, et notamment vers une équipe plurielle constituée à cet effet.

Le fonctionnement des équipes plurielles fait l'objet d'une attention particulière de la CFVU.

Mme Mouret déplore la trop rare mise en œuvre de cette procédure, qui présente pourtant l'avantage majeur de conduire à une équité et à une réelle égalité de traitement des demandes. Faire en sorte que toutes les demandes d'aménagements pédagogiques soient examinées par une même instance et selon les mêmes critères pour une seule et même structure constitue en effet un circuit plus pertinent à cet égard. Mme Mouret regrette la dispersion qui caractérise le circuit actuel de traitement de demandes, celles-ci étant traitées de manière différenciée selon les filières d'une même composante. Elle souhaiterait que les équipes plurielles soient réellement systématisées, et instruisent l'ensemble des cas de manière homogène à l'occasion de deux ou trois réunions en début d'année universitaire.

M. Disdier confirme que l'organisation d'équipes plurielles constitue un atout évident ; ce mode opératoire s'avère cependant très consommateur de temps. Il serait donc probablement pertinent d'envisager une voie médiane entre un examen de la totalité de demandes par l'équipe plurielle d'une part, et un traitement au cas par cas d'autre part.

Mme Bastien note que la composition type des équipes plurielles prévoit la participation d'éventuels partenaires extérieurs : elle demande quels types de collaborateurs peuvent être mobilisés dans cette perspective. Mme Penna indique qu'il peut s'agir par exemple d'un médecin spécialiste, ou de professionnels de la santé au sens large (psychologues...).



Observant la répartition des usagers en situation de handicap par types de troubles (voir annexe), Mme Bastien se montre critique quant à la méthodologie employée pour la catégorisation des pathologies, demandant dans quelle mesure cette classification pourrait être révisée. Mme Penna indique que la nomenclature ici déclinée correspond à la grille utilisée par les autorités ministérielles pour la remontée de données statistiques par les établissements. M. Disdier ajoute que M. Delarque, chargé de mission Handicap de l'Université d'Aix-Marseille, effectue actuellement de nombreux échanges avec les instances nationales afin de faire évoluer cette nomenclature.

M. Collomp souligne la difficulté de prendre en considération, dans le cadre du contrôle continu, les situations de handicap survenues en cours d'année : en effet, les handicaps récents ne permettent pas de respecter des délais d'enregistrement de nature à permettre aux UFR de planifier le régime pédagogique qui sera appliqué à l'étudiant concerné. A cet égard, M. Collomp regrette l'aide considérable que représentait antérieurement le BIESH (Bureau de l'Insertion des Etudiants en Situation de Handicap). Dans certaines disciplines, la durée de droit commun des épreuves de contrôle continu est de quatre heures : sur cette base, la prise en compte de tiers-temps supplémentaires représente un volume horaire de surveillance substantiel, temps de surveillance qui pouvait auparavant être pris en charge par le BIESH. Cette possibilité n'étant désormais plus offerte, et les composantes n'étant pas en mesure de pourvoir aux besoins ainsi accrus en termes de surveillance, les étudiants concernés sont finalement soumis la plupart du temps à un régime pédagogique de contrôle terminal, ne pouvant plus bénéficier du contrôle continu.

Mme Mailloux demande de quelle manière est pris en considération le handicap social. M. Disdier rappelle que la santé répond à la définition d'un bien-être à la fois physique, mental et social. La dimension strictement sociale de cette définition ne relève pas *a priori* du SIUMPPS, mais fait plus particulièrement intervenir le CROUS, au travers des assistantes sociales.

Récapitulant ces débats, le VP Formation propose la tenue d'une prochaine réunion impliquant le SIUMPPS, la Mission Handicap, la DEVE, ainsi que quelques représentants de composantes. L'objet de cette rencontre visera à examiner les questions suivantes :

- utilisation de l'outil APB afin de :
  - o sensibiliser le plus tôt possible les usagers en situation de handicap au périmètre des aménagements dont ils sont susceptibles de bénéficier au sein de leur futur cursus universitaire ;
  - o informer ces usagers des procédures et démarches à engager ;
- développement plus significatif des équipes plurielles ;
- clarification de la communication réalisée auprès des étudiants bénéficiaires d'aménagements : l'emploi du terme "compensation" du handicap conduit en effet à certaines ambiguïtés, dans la mesure où la notion de compensation entre UE intervient également dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances des formations ;
- approfondissement des modalités de mise en place des tiers-temps supplémentaires dans le cadre du contrôle continu ;
- meilleure prise en considération du handicap social, en engageant éventuellement une collaboration avec le CROUS ;
- définition plus précise du périmètre des propositions d'aménagements pédagogiques (au-delà des aménagements portant sur la seule organisation des épreuves d'examen, certains aménagements de cours s'avèrent extrêmement complexes à mettre en œuvre pour les composantes).

## **IV FORMATION / PEDAGOGIE**

### **1) Répartition de l'enveloppe des crédits formation**

Le VP Formation rappelle en préambule le cadre légal du présent vote, indiquant que la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche prévoit une distribution des crédits pédagogiques en deux phases : le montant global de l'enveloppe financière est tout d'abord acté par le Conseil d'Administration, la CFVU ayant ensuite compétence pour répartir cette enveloppe. En ce qui concerne l'Université d'Aix-Marseille, la ventilation des crédits dédiés à la formation est effectuée selon les quatre lignes budgétaires suivantes :

- Heures Complémentaires (HC) ;
- Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) ;
- Prime d'Engagement Pédagogique (PEP) ;
- Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

Revenant sur le vote de la répartition de l'enveloppe 2015, le VP Formation rappelle que la CFVU avait sollicité le développement d'éléments de contexte plus précis relativement à cette délibération. La présente présentation (voir annexe) s'attachera donc à fournir de plus amples informations quant à l'exécution de chacune des lignes budgétaires ci-dessus pour l'année 2015, dans la perspective du vote portant répartition des crédits 2016.

Les éléments relatifs à chacune des catégories de crédits précitées sont ensuite commentés :



## A) Heures Complémentaires

Le VP Formation présente brièvement l'évolution de la consommation d'HC par an depuis 2013, par composantes.

M. Lafont observe que ces chiffres ne peuvent être analysés qu'en tenant compte de la taille des composantes, ce que confirme le VP Formation. Celui-ci ajoute que le taux d'encadrement des étudiants au regard du nombre d'enseignants-chercheurs de l'UFR doit également être pris en considération en vue de contextualiser ces données. Le VP Formation ajoute que les montants d'HC effectivement décaissés incluent également les éventuelles charges à payer résultant des exercices précédents. Complétant ces propos, M. Granier insiste sur la nécessité de distinguer les charges à payer déclarées des charges à payer effectivement réalisées.

M. Collomp aurait souhaité que figure dans ce document le pourcentage d'évolution du volume d'HC entre 2013 et 2014 au titre d'une même composante, afin d'évaluer dans quelle mesure les différentes structures auraient effectivement consenti des efforts d'économie. Le VP Formation indique que cette donnée n'aurait pas été nécessairement représentative, précisément en raison de l'imputation de certaines charges à payer à un exercice comptable donné sans correspondance stricte avec la réalité des heures d'enseignement effectives au cours de cette même période comptable. Une diminution du volume d'HC entre 2013 et 2014 peut donc résulter d'une diminution des charges à payer sans que cela reflète directement la politique budgétaire menée par la structure.

Mme Mailloux observe que les volumes d'heures complémentaires peuvent s'avérer extrêmement élevés pour certaines composantes, ce qui suggère un recours massif à des intervenants pédagogiques non titulaires de l'établissement : elle note que ce constat peut être imputable soit à la nature même de certaines formations visant une insertion professionnelle immédiate et sollicitant ainsi fortement des professionnels, soit à un problème plus profond de sous-encadrement.

M. Nicod fournit quelques données contextuelles concernant l'IUT, rappelant que la fusion des IUT relevant des expérimentés a nécessité le paiement des reliquats d'heures complémentaires qui subsistaient antérieurement. Des charges à payer propres à assurer les rémunérations de l'année suivante ont par ailleurs été provisionnées. Ces facteurs expliquent le volume d'HC particulièrement important qui caractérise l'IUT.

Les perspectives pour les années à venir sont ensuite évoquées.

Le VP Formation rappelle tout d'abord les premières constatations formulées oralement au Président par la Cour des Comptes qui, à l'issue d'un récent audit, a identifié une consommation d'HC beaucoup trop élevée au sein d'AMU, problème auquel il s'agira de remédier. Mme Mailloux demande plus de détails sur la nature exacte des indicateurs suivis par la Cour des Comptes : le VP Formation indique que l'ensemble de ces indicateurs n'est pas connu des établissements.

Il précise que certains facteurs influent directement sur la masse salariale, et notamment le facteur démographique : le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) négatif devrait ainsi engendrer une augmentation significative de la masse salariale entre 2014 et 2015, du seul fait de la pyramide des âges conjuguée à la structuration des carrières publiques. Par ailleurs, la maîtrise des moyens pédagogiques n'est à ce jour pas totale, puisque l'offre de formation actuelle d'AMU résulte de la juxtaposition des offres de formation respectives des expérimentés : celles-ci avaient été habilitées à la faveur de contrats propres à chaque ancien établissement, sans qu'aucun processus de rationalisation à l'échelle d'AMU n'ait été à ce jour mené à bien. L'objectif principal du Schéma Directeur de l'Offre de Formation (SDOF) vise la construction d'une offre de formation à accréditer pour 2018, et qui sera construite à partir d'enveloppes de moyens pédagogiques limitatives, et connues en amont de l'accréditation elle-même. Ce mode opératoire ne permettra évidemment pas l'ouverture de toutes les formations sollicitées ; la prise en compte de moyens limités nécessitera des arbitrages, qui s'appuieront notamment sur le cadrage qui sera élaboré au sein du groupe de travail d'AMU dédié à la maîtrise de l'offre de formation.

Mme Mailloux attire l'attention de la CFVU sur le fait que les choix d'établissement, en matière d'ouverture de diplômes, ne devront pas être dictés par la seule contrainte financière au détriment de la qualité des formations. Elle rappelle par exemple que la présence d'intervenants extérieurs est fondamentale dans les formations à visée professionnelle, ce qui induit mécaniquement un recours plus important aux HC qu'il ne serait pas opportun de sacrifier.

Dans le prolongement de ce propos, M. Nicod ajoute qu'il importe également d'analyser finement la nature et la structuration des HC : si celles-ci représentant *a priori* une dépense pour l'établissement, elles peuvent cependant être adossées à des recettes substantielles qui justifient parfaitement leur déploiement. C'est notamment le cas dans le cadre des formations dispensées au titre du régime de l'apprentissage ou encore de la formation continue : les HC peuvent alors être associées à la perception par AMU de la taxe d'apprentissage, ou être financées au moyen de frais de formation plus élevés que dans le cadre de la formation initiale.

Le VP Formation confirme que l'existence d'HC autofinancées est bien prise en considération dans la réflexion préparatoire au SDOF.

Dans le cadre de cette réflexion relative à une rationalisation de l'offre de formation, M. Collomp sollicite la définition d'un cadrage d'établissement qui établirait un ratio entre le poids des enseignements en ECTS et les volumes horaires correspondants. Ces paramètres auraient vocation à être pris en considération pour la détermination des enveloppes d'HC, tout en étant bien entendu combinés avec les effectifs étudiants. M. Collomp estime que cette question gagnerait à faire l'objet d'un cadrage explicite par les conseils centraux d'AMU afin de disposer d'une norme opposable aux composantes dans l'optique de maîtriser le recours aux HC.



### **B) Fonds d'Intervention Pédagogique**

Le VP Formation expose un bilan statistique du FIP pour les années 2014 et 2015. Quant au contenu des différents projets, il constate que les projets visant l'acquisition de matériel ont été plus facilement menés à bien que les initiatives visant la construction de dispositifs pédagogiques plus sophistiqués.

Mme Mailloux regrette vivement une nette sous-représentation de l'UFR ALLSH à l'issue de ces deux premiers appels à projets : elle juge extrêmement problématique le fait que la composante ne se soit pas saisie activement de l'opportunité que représentait l'ouverture du fonds.

Le VP Formation indique que cette situation est vraisemblablement due à une lacune en termes de communication interne à l'UFR, les porteurs ayant été avertis très tardivement de l'appel à projets, de sorte qu'ils n'ont pas été en mesure d'élaborer des dossiers suffisamment aboutis. Membre de la commission *ad hoc* d'examen des projets, M. Weindel confirme que certains projets ont dû être montés dans des délais particulièrement contraints et n'ont pas pu être visés par le conseil de composante.

M. Granier réitère une demande formulée au cours d'une précédente CFVU, sollicitant la communication aux directions des composantes des conclusions de la commission *ad hoc* relativement aux projets non retenus.

Mme Lamouroux note que malgré la publicité réalisée quant aux critères pris en considération par la commission *ad hoc*, il serait souhaitable de mieux préciser la méthode d'examen des dossiers, et notamment la manière dont la commission interprète ces critères. Ces retours constitueraient une aide précieuse pour les composantes.

Le VP Formation confirme que c'est précisément cette ambition qui motive l'inscription d'un bilan du FIP 2014 à l'ordre du jour de la présente CFVU : les éléments de bilan complets et approfondis qui seront extraits de cette campagne 2014 désormais close permettront d'affiner et de mieux expliciter l'appel à projets 2016.

### **C) Prime d'Engagement Pédagogique**

Le VP Formation présente les principaux éléments statistiques issus du Conseil Académique restreint du 28 septembre 2015, qui a procédé à l'octroi des PEP.

A cette occasion, Mme Mailloux tient à réaffirmer son attachement au maintien d'une collégialité aussi large que possible dans le cadre des procédures liées à la carrière et à la rémunération des personnels. Indispensable, cette collégialité ne saurait en aucun cas être diminuée au motif d'éventuelles contraintes de temps.

En écho à ces propos, M. Nicod indique que la direction de l'IUT a en effet souhaité examiner les candidatures internes à la composante selon un circuit garantissant la collégialité : à cet effet, une commission *ad hoc* destinée à l'instruction des dossiers de demande de PEP a été envisagée ; ce processus ne s'est finalement pas concrétisé, les enseignants de la composante ayant estimé qu'il appartenait à la direction de classer les dossiers.

Revenant sur les différents stades de la procédure d'octroi de la PEP, Mme Mailloux formule le vœu que le Conseil Académique restreint soit mieux informé des avis préalables des composantes.

M. Weindel souhaite s'assurer du fait que les critères pris en considération pour l'octroi de la PEP sont bien issus du référentiel AMU de compétences pédagogiques de l'enseignant-chercheur, ce que lui confirme le VP Formation. Celui-ci précise par ailleurs que ces critères sont publics.

M. Weindel demande pour quelle raison le secteur santé n'est pas intégré aux données chiffrées ici présentées. Mme Almeras indique que cela s'explique par le fait qu'aucune demande n'a été formulée au titre de ce secteur de formation.

### **D) Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes**

Mme Delorge expose quelques éléments de bilan pour 2015, ainsi qu'une évolution depuis 2012 du FSDIE.

M. Weindel constate des variations parfois substantielles dans les montants globaux de subventions accordés au titre des différentes commissions : il demande si cela résulte d'un choix de la commission. Mme Delorge indique que ces différences de montants sont uniquement liées au fait que le nombre de demandes formulées n'est pas constant d'une commission à l'autre.

M. Gaeremynck note qu'une augmentation de l'effectif étudiant devrait logiquement engendrer un accroissement du FSDIE, le fonds étant abondé par une partie des droits d'inscription nationaux. Il demande si ce facteur a été pris en compte dans l'élaboration des prévisions budgétaires de l'établissement. Le VP Formation indique que le décalage entre année civile budgétaire d'une part, et année universitaire d'autre part, contraint à élaborer le budget sur la base d'un effectif prévisionnel relatif à la rentrée suivante. Si l'effectif étudiant réel finalement constaté à la rentrée s'avère plus important que l'effectif prévisionnel initialement estimé, l'augmentation du FSDIE consécutive se traduit par un budget rectificatif intervenant en cours d'exercice.

Mme Mailloux rappelle que le FSDIE a été récemment employé en vue de soutenir le financement de la Carte Culture, en compensation d'une diminution des subventions issues des Collectivités Territoriales : elle souhaiterait donc que des démarches soient engagées auprès de ces Collectivités Territoriales afin d'encourager la reprise d'un engagement financier plus significatif.



Mme Delorge indique que le versement effectif des subventions par les Collectivités Territoriales ne peut généralement pas intervenir de manière immédiate, en raison notamment d'importants délais de transmission des notifications.

Le VP Formation indique que la chargée de mission Culture d'AMU sera sollicitée en vue de contacter les Collectivités Territoriales partenaires.

Abordant les modalités d'organisation des commissions FSDIE projets, M. Collomp juge préférable de ne pas organiser de commissions durant les périodes de vacances universitaires, ce mode opératoire ayant pour effet de réduire la participation des membres. Par ailleurs, certaines commissions ont été organisées sur des sites très excentrés, ce qui représente un obstacle pratique pour certains participants.

Mme Delfino note que le FSDIE peut être employé en vue de contribuer au fonctionnement des associations ayant des élus aux conseils centraux de l'établissement. Elle demande si les aides issues du fonds et accordées aux associations non représentées dans les conseils figurent également dans ce récapitulatif. Mme Delorge confirme que c'est bien le cas, ces aides étant ici recensées dans la rubrique *Aide à la création et au fonctionnement des associations*.

#### Vote

Avant de procéder au vote, le VP Formation rappelle les orientations dégagées à l'issue des présentes discussions :

- Les efforts menés en vue de contenir la consommation d'HC seront poursuivis ;
- Les montants respectifs du FIP et de la PEP sont reconduits ;
- Un montant de 620 000 euros sera inscrit au budget 2016 de l'établissement au titre du FSDIE, ce montant étant élaboré sur la base d'un effectif étudiant prévisionnel pour la rentrée 2016. Ce montant est susceptible d'être révisé à la faveur d'un budget rectificatif, qui permettra de revoir éventuellement l'abondement du FSDIE en fonction :
  - o de l'effectif étudiant réel ;
  - o de possibles subventions supplémentaires.

Par 22 voix pour et 1 abstention, la CFVU approuve la répartition des crédits formation déclinée en annexe au présent procès-verbal.

Cette répartition vaut pour l'année civile 2016.

La présente délibération est exécutoire sous réserve d'une validation *a posteriori* par le Conseil d'Administration.

### **2) Diplômes d'établissement : modifications de tarifs**

Le VP Formation présente succinctement les frais de formation associés au Diplômes d'Etablissement (DE) présentés en annexe au présent procès-verbal.

Concernant la demande de modification de tarif du DE *Stratégies expérimentales et Traitement de l'Information (SETI)*, Mme Mouret indique qu'un nouveau tarif est proposé afin de proportionner les frais de formation au volume horaire d'enseignements suivis par l'étudiant : cela induit une grille tarifaire constituée de deux régimes distincts, selon que l'étudiant suivra tout ou partie des UE du diplôme.

Mme Lamouroux présente ensuite brièvement la demande de modification du tarif du DE *Acteurs de la défense et facteurs de sécurité* présentée par l'IMPGT. Elle indique que ce DE est déployé dans le cadre d'un partenariat avec l'Ecole de l'Air de Salon : cette collaboration induit des frais de gestion qui ont vocation à être répercutés sur un tarif d'inscription ainsi modifié.

#### Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux demandes de modifications de DE présentées en annexe au présent procès-verbal.

### **3) Formations délocalisées sur le territoire national et DROM-COM : bilan**

Le VP Formation précise en préambule la méthodologie qui a été employée pour ce bilan des formations délocalisées sur le territoire national et dans les DROM-COM. Rappelant que l'établissement s'est doté d'une Charte fixant le cadre de ces délocalisations, il indique que les formations concernées déjà existantes ont été expertisées à la lumière des orientations définies dans la charte. Après que les composantes ont renseigné des fiches bilan, une commission d'examen de ces fiches s'est réunie, qui a consolidé la présente restitution.

M. Paul ajoute que la refonte du Master Etudes Politiques dispensé par l'IEP est intégrée au bilan de ce jour.

Mme Almeras présente le bilan susvisé (voir annexe).

Trois problèmes principaux sont identifiés :

- Les modalités du partenariat avec l'Ecole de l'Armée de l'Air de Salon-de-Provence ont vocation à être revues.

Dans cette perspective, une réunion a eu lieu récemment avec ce partenaire, ce qui a permis d'acter les éléments suivants :

- o Au regard du nombre important de formations d'AMU délocalisées dans le cadre de ce partenariat manifestement sérieux et ancien, une procédure est instituée, qui permettra d'assimiler certains enseignants de l'Ecole de l'Armée de l'Air de Salon-de-Provence à des titulaires d'AMU ; le VP



Formation rappelle en effet que ces personnels sont souvent chercheurs rattachés à des unités de recherche d'AMU. Contractuels, ils sont pour la plupart rattachés à des unités de recherche d'AMU. La procédure mise en place permettra donc d'assimiler ces personnels à des enseignants-chercheurs d'AMU, pour peu que l'examen individuel du profil aboutisse à la conclusion que le candidat est bien à même de se prévaloir des compétences requises ;

- o Le recrutement d'éventuels vacataires sera désormais validé par le responsable de la formation concernée au sein d'AMU ;
- o Les heures complémentaires assurées par des titulaires d'AMU seront payées par AMU, et non par l'Ecole de l'Armée de l'Air de Salon-de-Provence, la partenaire reversant à AMU une enveloppe financière équivalant au montant de masse salariale correspondant ;
- o La convention-cadre du partenariat a vocation à être amendée : toute référence à un quelconque engagement d'AMU à maintenir l'habilitation/accréditation des formations concernées est proscrite ; par ailleurs, certains libellés de formations devront être actualisés.

Mme Mouret demande si la procédure de recrutement des élèves fait l'objet d'un cadrage explicite dans la convention-cadre : Mme Rousset-Gauttier confirme que l'intervention de la Commission Pédagogique d'AMU est bien prévue.

M. Collomp constate une part substantielle d'enseignements spécifiques au contexte de ces délocalisations, par rapport à la déclinaison des enseignements du diplôme AMU initial : il estime nécessaire de veiller à ce que ces enseignements spécifiques restent conformes à la cohérence et aux objectifs du diplôme AMU.

Mme Almeras précise les modalités de calcul des taux d'enseignements réalisés par des enseignants-chercheurs d'AMU, notamment dans le cadre des masters, qui se valident en deux ans : elle indique que les calculs initiaux avaient été opérés sur la seule année concernée par la délocalisation, à savoir le M2.

Mme Mouret indique qu'un calcul sur l'ensemble du diplôme de master a finalement été préféré, le ratio d'enseignements assurés par des personnels AMU étant établi sur l'ensemble des maquettes constitutives du master, M1 et M2 confondus. Elle précise que cette méthodologie se justifie d'autant plus que la maquette elle-même prévoit la plupart des enseignements théoriques en M1, les enseignements professionnels étant davantage concentrés sur le M2, ce qui induit *de facto* une intervention plus importante de professionnels extérieurs en M2. Un calcul réalisé sur la seule base du M2 serait donc faussé.

- Les modalités de la délocalisation de la licence professionnelle des Métiers du Notariat à l'Institut des Métiers du Notariat (IMN) font l'objet d'une réflexion approfondie en CFVU.

Le VP Formation résume les deux principales réserves formulées par la commission d'examen, relativement à cette délocalisation :

- o Les modalités de rémunération des personnels titulaires d'AMU doivent impérativement être revues : à ce jour, ceux-ci sont en effet payés par l'IMN, selon des taux horaires qui dépassent le montant réglementaire. Le VP Formation indique que ces éléments seront prochainement mis en conformité avec la réglementation ;
- o Des frais de formation élevés sont appliqués dans le cadre de cette délocalisation, tous régimes d'inscription confondus. Or, celle-ci concerne un diplôme national et s'opère sur le territoire national. Pour ce qui est de la formation initiale, les frais d'inscription associés ont donc vocation à s'inscrire dans le cadre des Droits d'Inscription Nationaux (DIN) fixés annuellement par arrêté ministériel, et s'élevant à 184 euros dans le cas présent d'une licence professionnelle au titre de l'année 2015/2016.

Rappelant les liens étroits antérieurement tissés entre l'établissement et l'IMN à la faveur de ce partenariat fortement ancré dans l'offre pédagogique de la FDSP, le VP Formation estime opportun de maintenir cette collaboration, sous réserve que celle-ci s'inscrive dans les cadres réglementaires en vigueur. Ainsi, tout inscrit en formation initiale ne saurait s'acquitter de frais d'inscription supérieurs aux DIN en vue de valider la licence professionnelle ; tous frais de formation autres ne pourraient se justifier qu'en raison de prestations supplémentaires.

Sur cette base, trois pistes de réflexion ont été explorées :

- ✓ Si l'application d'un tarif correspondant aux DIN ne permet pas d'assurer le fonctionnement financier de la délocalisation, il pourrait être envisagé de ne maintenir celle-ci qu'au titre de la formation continue. Le VP Formation indique toutefois que la branche professionnelle partenaire semble peu en phase avec cette proposition. Mme Viriot-Barrial confirme cette assertion, la licence professionnelle dans sa configuration actuelle assurant une excellente insertion professionnelle, y compris pour les diplômés en formation initiale ;
- ✓ Si la conservation de la formation dans sa structure actuelle n'est pas soutenable financièrement pour AMU, et que l'application de frais de formation substantiels s'avère nécessaire pour assurer le fonctionnement du diplôme, un changement de la nature et du statut de ce diplôme pourrait être opéré. La formation deviendrait donc un DE, n'étant ainsi plus assujettie au régime des DIN associés aux licences professionnelles. Mme Viriot-Barrial juge cette solution potentiellement dommageable dans la mesure où l'obtention de la licence professionnelle assurait jusqu'à présent un accès facilité à son titulaire au niveau master. Réagissant à ces propos, M. Nicod rappelle que la licence professionnelle, si elle confère le grade de licence, constitue cependant un diplôme ayant vocation à déboucher sur une insertion professionnelle immédiate. La position de l'établissement à cet égard est d'ailleurs explicite, l'Université d'Aix-Marseille





ayant expressément opté pour une limitation du nombre de passages de licence professionnelle en master. Favoriser cette transition de licence professionnelle en master au titre d'une seule formation constitue à l'évidence un traitement inéquitable des candidatures ;

- ✓ Une reconfiguration de la maquette de formation pourrait être réalisée, isolant les enseignements propres à la licence professionnelle, et dont le suivi serait conditionné au règlement des DIN. A cette licence professionnelle pourrait être adossé un DE facultatif, qui proposerait des enseignements complémentaires auxquels seraient associés des frais de formation propres à en assurer l'autofinancement. A ce jour, c'est cette troisième piste qui semble privilégiée. Mme Viriot-Barrial confirme que ce modèle serait en effet le plus pertinent, les étudiants sollicitant l'inscription en DE étant à même de bénéficier de diverses bourses et aides. A cet égard, M. Weindel rappelle qu'au regard du montant des frais de formation actuellement pratiqués, et qui dépassent 3 500 euros, aucune des bourses ou aides habituellement consenties dans le cadre de la formation initiale ne permettra de couvrir une part suffisamment significative d'un montant qui restera à l'évidence dissuasif. Mme de Cacqueray ajoute que ce modèle économique présente le risque de faire augmenter très fortement, par compensation, les frais de formation du DE compte tenu du strict cantonnement des droits d'inscription correspondant à licence professionnelle.

Mme Mailloux demande si des licences professionnelles analogues existent dans d'autres établissements du territoire, et comment celles-ci fonctionnent. Relayant les réponses fournies par la responsable de la formation au sein d'AMU, le VP Formation indique que de semblables licences professionnelles sont effectivement dispensées par d'autres universités et se voient appliquer un régime tarifaire correspondant aux DIN. La spécificité de la formation déployée au sein d'AMU consiste cependant à faire massivement appel à des professionnels dont il faut assurer la rémunération, ce qui induit une augmentation des frais de formation, mais garantit une insertion professionnelle importante dont les autres établissements ne sauraient en aucun cas se prévaloir.

Mme Mailloux observe que le recours aux intervenants professionnels au sein des formations universitaires fait l'objet d'un cadre national contraint : elle s'interroge donc sur les raisons qui appellent une réévaluation des conditions de recrutement et de rémunération de ces intervenants dans le contexte spécifique de cette licence professionnelle. Le VP Formation indique que cela s'explique par une faible attractivité, auprès des professionnels du secteur correspondant, des missions ponctuelles d'enseignement au sein des formations universitaires. Cette désaffection est notamment due à des taux réglementaires de rémunération qui s'avèrent insuffisants pour mobiliser les vacataires issus de ce corps de métier.

Mme Mailloux déplore que l'on ne dispose d'aucun élément statistique relatif au nombre de candidats potentiellement intéressés par le diplôme, et pour lesquels le tarif d'inscription se sera finalement avéré rédhibitoire.

M. Dejou s'interroge sur les éléments pris en considération dans le calcul des frais de formation particulièrement substantiels ici pratiqués. Le VP Formation indique que l'IMN effectue un calcul des coûts complets correspondant à la prestation de formation, intégrant notamment la maintenance de ses propres locaux, au sein desquels les cours sont dispensés. Complétant ces propos, Mme Almeras ajoute que le calcul des frais de formation actuels inclut notamment la couverture du loyer annuel dû par l'IMN, loyer qui s'élève à 39 000 euros.

M. Vandamme manifeste son opposition à ce que le montant de ce loyer se répercute de manière si élevée sur les frais de formation, notamment dans la mesure où la formation pourrait à l'évidence être organisée dans les locaux d'AMU.

Le VP Formation confirme que cette piste de réflexion peut en effet être approfondie.

Constatant que la branche professionnelle des métiers du notariat est visiblement demandeuse de telles formations, M. Vandamme estime que les intervenants professionnels du domaine concerné doivent contribuer aux efforts menés par l'ensemble des acteurs, en vue d'assurer le fonctionnement d'une filière dont le maintien est manifestement opportun. A cet effet, il semble indispensable que ces intervenants consentent à une rémunération moindre.

Confirmant ces propos, M. Dejou insiste sur la nécessité de préciser sans ambiguïté les objectifs de réduction des coûts de formation auprès du partenaire. La solution *a priori* privilégiée consisterait à associer un DE facultatif à la licence professionnelle : si cette solution présente le mérite d'inscrire la prestation de formation dans un régime financier réglementaire, elle ne permet cependant aucun levier d'action sur les possibilités offertes aux diplômés en termes d'insertion professionnelle. C'est la branche professionnelle du notariat qui constitue l'ensemble des futurs employeurs de ces diplômés ; or, si les professionnels font le choix de privilégier l'embauche de titulaires du DE au détriment des titulaires de la seule licence professionnelle, le régime financier institué par AMU ne présentera aucun effet positif. M. Dejou rappelle que les professionnels impliqués sont les premiers bénéficiaires de la qualité de la formation universitaire reçue par les lauréats. A ce titre, les efforts financiers doivent être partagés par l'ensemble des acteurs, qui ont vocation à converger vers un intérêt commun, et non à s'aligner sur les objectifs d'un seul partenaire. M. Dejou rappelle que c'est en tout état de cause l'Université d'Aix-Marseille, et elle seule, qui délivre le diplôme : les contraintes de l'établissement ne sauraient donc en aucun cas être occultées.

En réponse à la question de M. Lafont relative au diplôme qui ouvre droit à l'exercice de la profession de notaire, Mme Viriot-Barrial indique que c'est le Diplôme Supérieur de Notariat (DSN), obtenu après une année de formation faisant suite à un master, qui marque l'obtention du titre professionnel. Mme Viriot-Barrial ajoute qu'un statut intermédiaire entre le notaire et le clerc de notaire fait à ce jour défaut, défaillance à laquelle la présente licence professionnelle répond partiellement.



M. Weindel demande quelle est la position d'AMU relativement à cette formation pour 2015/2016.

Le VP Formation indique que la licence professionnelle a déjà débuté au titre de l'année universitaire en cours. Elle se poursuivra donc en l'état, l'objectif étant de clarifier la situation pour la rentrée 2016.

Dans le cadre du vote qui sera réalisé ce jour, le VP Formation propose de donner un avis favorable aux conclusions du présent bilan. Cet avis s'accompagnerait d'un mandat donné par la CFVU à la Vice-présidence Formation et à la DEVE, en vue d'assurer la mise en conformité du dispositif aux cadres réglementaires et financiers en vigueur.

- Pour ce qui concerne le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU), aucun enseignant d'AMU n'intervient sur aucun des quatre sites délocalisés.

Cette question doit être instruite en collaboration avec le SUFA.

M. Collomp aborde la question du choix des sites qui accueillent ces délocalisations du DAEU. Il s'interroge sur l'opportunité de déployer la formation au sein d'organismes géographiquement proches des antennes universitaires elles-mêmes, comme à Gardanne par exemple. Il estime plus pertinent de mettre les moyens pédagogiques requis dans le cadre d'une délocalisation au service de structures dont les usagers ne seront pas en mesure de se déplacer pour suivre les enseignements universitaires (structures pénitentiaires par exemple).

Le VP Formation indique qu'il est possible que la Région oriente la cartographie des délocalisations du DAEU, ces aspects ne dépendant pas des arbitrages de la seule Université d'Aix-Marseille.

M. Nicod demande si le DAEU est dispensé sur la commune de Digne-les-Bains, ce que lui confirme Mme Almeras.

#### *Vote*

Le VP Formation propose à la CFVU de valider le bilan relatif aux diplômes nationaux d'AMU délocalisés en Métropole et DROM-COM vers des partenaires publics non EPSCP ou privés (voir annexe).

Validé par 22 voix pour et 1 abstention, cet avis favorable de la CFVU s'accompagne d'un mandat délégué conjointement à la Vice-présidence Formation et à la DEVE, en vue de veiller à ce que les formations délocalisées au sein de l'IMN d'une part, et de l'Ecole de l'Armée de l'Air de Salon-de-Provence d'autre part, fassent l'objet d'une mise en conformité aux réglementations en vigueur.

Par ailleurs, le présent vote vaut sous réserve que le DAEU dispensé sur des sites délocalisés recoure autant que possible à des enseignants d'AMU.

#### **4) Bilan FIP 2014**

A la veille du lancement de l'appel à projet FIP 2016, le VP Formation rappelle l'importance de tirer le bilan des sessions précédentes. La campagne 2014 est la première sur laquelle on dispose d'une vision d'ensemble, cette première campagne étant désormais close.

Le VP Formation précise le processus selon lequel le bilan qui va être ici présenté a été produit. Il indique que la commission *ad hoc* initialement constituée pour l'attribution du FIP a été à nouveau réunie afin d'auditionner les lauréats de 2014. Chaque entretien s'est décomposé en deux phases successives, un exposé de dix minutes par le porteur étant suivi d'un échange de dix minutes avec les membres de la commission *ad hoc*.

Le VP Formation récapitule ces éléments de bilan (voir annexe).

Les projets sont ensuite brièvement commentés par les membres de la commission, qui exposent leurs conclusions, formulant notamment les observations et constats suivants :

- Les étudiants de L1 ne se sont pas saisis significativement des projets élaborés à leur intention, alors que les initiatives conçues pour des étudiants en M2 ont trouvé un écho nettement plus important. La question du niveau des étudiants auxquels les projets FIP sont susceptibles d'être ouverts appelle donc une réflexion plus approfondie ;
- Une initiative à laquelle participeraient éventuellement des étudiants actifs au sein d'associations étudiantes, et à ce titre éligible aux subventions issues du FSDIE, ne saurait être à la fois financée au moyen du FIP et du FSDIE cumulés ;
- La pédagogie par projets a vocation à être fortement valorisée au travers du FIP ;
- Lorsque le projet comprend un achat de matériel, le bilan qui sera attendu consécutivement à la réalisation du projet devra conduire les porteurs à fournir des éléments de bilan de nature à préciser qui bénéficie du matériel acquis. A cet égard, il est ajouté que dans le cadre de l'attribution de subventions issues du FSDIE à des initiatives supposant un achat de matériel, il est systématiquement stipulé que ledit matériel appartient à l'Université et doit bénéficier aux étudiants au moyen d'une mise à disposition à la communauté universitaire.

Divers échanges s'engagent sur la base de cette présentation.

M. Nicod attire l'attention de l'auditoire sur la nécessité d'investir dans un serveur *streaming*, notamment pour mener à bien les projets qui s'appuieraient sur une utilisation de la plateforme AMeTICE.

Relayant les orientations dégagées à l'issue de cette commission de bilan, le VP Formation indique qu'une représentation du CIPE au sein de ladite commission serait souhaitable. M. Dejou rappelle que le choix avait été initialement opéré de ne pas convoquer le CIPE dans cette commission, dans un souci de neutralité. Le VP Formation



insiste cependant sur l'indiscutable opportunité d'exploiter les compétences détenues au sein d'AMU dans la phase d'évaluation des projets candidats.

Quant à la méthodologie à suivre pour l'évaluation des divers projets, M. Dejou insiste sur la nécessité de différencier les projets visant l'achat de matériel d'une part, des projets à caractère strictement pédagogique d'autre part.

M. Vandamme note que les projets ne peuvent être réellement investis par les étudiants que si ceux-ci y trouvent un intérêt. Afin de contribuer à l'attractivité des initiatives proposées dans le cadre du FIP, M. Vandamme évoque la possibilité de prendre en compte, dans les maquettes de diplômes mêmes, la participation éventuelle d'un étudiant à un projet.

Le VP Formation émet certaines réserves quant à cette option. Il rappelle en effet qu'il n'existe aucune garantie quant à la pérennité des projets FIP (même si cette condition figure expressément dans l'appel à projets, le FIP ayant vocation à constituer un simple fonds d'amorçage). Compte tenu de cette incertitude quant à la capacité des projets à se maintenir sur une durée pluriannuelle, il semble risqué de modifier des maquettes d'enseignement pour y intégrer ces projets.

M. Nicod aborde la question des modalités d'évaluation des projets par les étudiants. Il demande notamment si cette évaluation doit être engagée dès maintenant par les composantes, ou si une unique évaluation finale sera réalisée selon un dispositif d'établissement qui impliquerait notamment l'OVE (Observatoire de la Vie Etudiante). M. Nicod s'interroge également sur la nature des questionnaires d'évaluation à élaborer dans ces perspectives.

Le VP Formation indique que tous les éléments de bilan susceptibles d'être collectés sont bienvenus même hors de toute intervention de l'OVE, pour autant que la méthode de collecte des données soit rigoureuse et éprouvée.

M. Vandamme observe qu'il sera nécessaire de poursuivre le suivi d'exécution de ces projets lauréats du FIP 2014 au-delà du présent bilan : le VP Formation confirme ce mode opératoire. Il ajoute que ce type de bilan aura vocation à être systématisé, non seulement pour les projets lauréats du FIP 2014 ici évoqués, mais également pour les initiatives qui auront bénéficié du FIP au titre des années postérieures.

#### **5) Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants : expression des besoins**

Mme David réalise un point d'information relatif aux besoins exprimés par les composantes en matière d'EFEE (Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants) dans le cadre du dispositif 2015/2016 (voir annexe).

S'inscrivant dans le prolongement des travaux actuellement menés relativement aux Unités d'Enseignement (UE) présentant un effectif inférieur à cinq étudiants, M. Collomp rappelle que les options libres proposées au sein de l'UFR ALLSH relèvent souvent de ce cas. Il observe que ces UE ne sont rattachées à aucune filière. Or, les enseignements soumis au dispositif d'EFEE sont déterminés par les responsables de filières, dans le spectre des UE intégrées à leurs formations respectives. De ce fait, ces options libres, qui ne se rattachent à aucune filière, ne sont jamais évaluées : M. Collomp souhaiterait que cette situation change en 2016/2017 ; évaluer ces UE permettrait en effet de définir dans quelle mesure ces enseignements à faible effectif suscitent la satisfaction des étudiants.

Mme David confirme le mode opératoire ici décrit par M. Collomp : compte tenu du procédé détaillé ci-dessus, les options libres de l'UFR ne présentant aucun rattachement de filière ne sont intégrées à aucune évaluation. De même, les UE à choix se trouvent dans ce cas de figure, dans la mesure où celles-ci sont mutualisées entre plusieurs filières. Or, l'EFEE telle qu'elle a été instituée au sein de la composante ALLSH n'englobe pas les enseignements mutualisés.

Mme David explique que, techniquement, la procédure d'évaluation se fonde sur une identification des répondants potentiels via les bases d'APOGEE, au travers du premier filtre de la version d'étape (VET) associée à un niveau donné, dans une filière donnée. La population d'étudiants correspondant à une UE est donc extraite de la base d'APOGEE, sur la base de l'appartenance de cette population à une seule et même VET. Toute UE mutualisée, par définition rattachée à plusieurs VET distinctes, ne pourra donc voir sa population exactement circonscrite qu'en consolidant les sections de la cohorte associées respectivement à chacune des VET de rattachement. Sans cette manipulation, la population d'un enseignement mutualisé ne peut être définie que de manière partielle. Compte tenu de ces contraintes, l'UFR ALLSH a jusqu'à ce jour choisi d'écarter de l'EFEE ces enseignements mutualisés, de même que les options libres. Le projet pédagogique de faire évaluer ces types d'UE ne peut aboutir que si la composante en fait le choix.

Mme Mailloux demande si les UE de l'UFR ALLSH mutualisées avec le master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) ont fait l'objet d'une évaluation, ce qui lui semble souhaitable. Mme David indique que ce n'est pas le cas, aucune demande n'ayant émané de l'ESPE. Complétant ce propos, Mme Mouret précise que l'ESPE s'est dotée d'un chargé de mission dédié à l'évaluation : celui-ci aurait donc vraisemblablement vocation à se rapprocher de l'OVE, afin de remédier à l'actuelle absence de lien entre les deux structures.

Au vu de ces échanges, M. Vandamme suppose une augmentation significative du périmètre et de la charge de travail de l'OVE, s'inquiétant de la soutenabilité de cet accroissement. Mme David indique que cette charge est à ce



jour répartie entre les différents personnels de l'équipe. Elle précise que sa préoccupation première réside dans le fait de stabiliser les équipes déjà existantes, objectif plus prégnant encore que d'élargir celles-ci : en effet, il importe que l'établissement capitalise les compétences des personnels déjà en poste, ce qui permet de faire l'économie d'un temps de formation incompressible consécutif à tout recrutement nouveau. Mme David estime donc avant tout nécessaire de titulariser les personnels de l'OVE contractuels ; un possible développement de l'équipe pourra ensuite être envisagé.

Dans le prolongement de ces discussions, le VP Formation assure la CFVU que la gouvernance de l'établissement est sensibilisée à la nécessité de renforcer l'OVE, en vue d'élargir le périmètre des missions de celui-ci.

## **V VIE ETUDIANTE**

### **Projets FSDIE**

Mme Delfino expose les propositions de la commission FSDIE projets du 29 octobre 2015 (voir annexe).

Notant que de nombreux projets consistent en l'élaboration de publications diverses ou de journaux, Mme Mailloux tient à rappeler que de telles initiatives sont soumises à un comité de lecture. Suite aux récentes réclamations de certaines associations, qui ont prétendu être victimes de censure dans ce cadre, Mme Mailloux estime indispensable d'exposer plus largement les critères d'évaluation du comité de lecture. Ces critères se fondent sur les principes essentiels du vivre-ensemble et du respect du pluralisme des opinions et des messages. Mme Mailloux réaffirme non seulement le ferme attachement du comité de lecture à ces positions, mais également l'entière solidarité et la pleine cohésion des membres du comité quant à ces orientations.

#### *Vote*

A l'unanimité, la CFVU approuve les propositions de financement de la commission FSDIE pour projets étudiants du 29 octobre 2015 (voir annexe).

## **VI QUESTIONS DIVERSES**

### **Point d'information relatif aux actions de l'établissement en matière de lutte anti-plagiat**

Répondant à la demande de Mme Bastien, le VP Formation effectue un point d'information relatif aux actions menées par AMU en matière de lutte anti-plagiat. Revenant sur quelques éléments de contexte, il rappelle le vote de la Charte, suite auquel un groupe de travail s'est réuni afin de définir le cahier des charges préalable à l'achat d'un logiciel anti-plagiat.

Le financement de ce logiciel ayant vocation à s'intégrer au Schéma Directeur du Numérique (SDN) d'AMU, le calendrier de gestion associé à cette opération s'inscrit désormais dans les échéances définies au titre du SDN. Après validation du principe de l'acquisition du logiciel en début d'année 2014, la procédure de passation du marché public a été engagée. La première étape de cette procédure de passation du marché s'est à ce jour révélée infructueuse ; le marché va donc être relancé prochainement.

M. Dejou explicite les problèmes de coûts rencontrés dans le cadre de ces négociations : le montant de la facturation à AMU par les entreprises potentiellement prestataires est fonction du nombre d'étudiants concernés par l'examen anti-plagiat. Cette facturation peut être réalisée en fonction du nombre total d'étudiants de l'établissement (72 000), ou en fonction du nombre d'étudiants qui seront déclarés au titre de l'examen anti-plagiat, ce qui représente un effectif nettement moindre.

L'ordre du jour étant épuisé, le VP Formation lève la séance à 18h25.

Thierry PAUL, Vice-président Formation.



# FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPES PLURIELLES – HANDICAP

CFVU  
05-11-2015

DR L. PENNA, PR P. DISDIER  
SIUMPPS

# Missions des Equipes Plurielles

**Conseiller et accompagner les étudiants dans leurs demandes de compensation**

**Instruire ces demandes dans toutes les dimensions relevant de l'Université**

- ① Les études
- ② Les examens
- ③ L'accompagnement à l'insertion professionnelle
- ④ L'accès à l'environnement de travail

# Composition des Equipes Plurielles

**Placées sous la responsabilité de la personne en charge de la mise en œuvre de la politique handicap de l'établissement**

- ① AMU : organisation par la mission handicap

**Composées de professionnels de l'université susceptibles de donner une réponse éclairées aux demandes de compensation**

- ① Représentant de la cellule handicap
- ② Médecin du S(I)UMPPS
- ③ Enseignant référent et/ou représentant de l'équipe pédagogique
- ④ Et tout partenaire extérieur jugé nécessaire : CROUS, MDPH, orthophoniste...
- ⑤ En présence de l'étudiant (en principe)

**Afin d'étudier**

- ① Cas complexe le plus souvent
- ② Nécessitant des aménagements difficiles à mettre en œuvre ou des explications sur les mesures préconisées

# Modalités de production des recommandations du SIUMPPS en amont des équipes plurielles

## L'étudiant prend rendez-vous au SIUMPPS

- ① Par téléphone ou courriel

## Il doit apporter les pièces justificatives

- ① Dossier médical (CR d'hospitalisation, certificats médicaux, bilans de Troubles Spécifiques de l'Apprentissage...)
- ② Les aménagements antérieurs (brevet, bac)
- ③ La reconnaissance éventuelle du handicap par la MDPH

## Au cours de la visite

- ① Etude du dossier médical
- ② Examen clinique de l'intéressé
- ③ Vérification de l'adéquation entre demandes d'aménagements formulées et nature/niveau de handicap
- ④ Prescription de mesures compensatoires nécessaires au rétablissement de l'égalité des chances



# Critères de production des recommandations du SIUMPPS en amont des équipes plurielles

## Constat du handicap

- ① Utilisation dans l'idéal des classifications CIM et CIF
- ② En pratique déclinaison en groupes de déficience selon une nomenclature du MESR (figurant au rapport d'activité du SIUMPPS)

## Niveau de gravité, de limitation de l'activité

- ① Formation continue des personnels de santé
- ② Exemples d'exigence et de niveau de preuve requis
  - ⊙ - 2 DS sur plusieurs évaluations au bilan d'orthophonie
  - ⊙ Troubles de la concentration attestés par un bilan neuropsychologique

## Avis complémentaires de spécialistes experts dans les cas difficiles

- ① Psychiatre, spécialistes d'organe, interniste...

# Conditions de production des recommandations du SIUMPPS en amont des équipes plurielles

## Rédaction du certificat d'aménagement

- ① pour le cursus d'études
- ② et/ou les examens ou concours

## Diffusion du certificat

- ① Deux exemplaires remis à l'étudiant dont l'original qu'il doit transmettre à la scolarité
- ② Un exemplaire envoyé par courriel à la mission handicap
- ③ Un exemplaire pour le dossier médical

## Participation à l'équipe plurielle

- ① par invitation de la mission handicap
- ② Et/ou à notre initiative ou à celle de l'étudiant

# Articulation SIUMPPS – Equipe plurielle : Méthodologie

## Négociation des recommandations du SIUMPPS en séance

- ① Accessibilité aux locaux
- ② Installation matérielle dans la salle
- ③ Utilisation des aides techniques et/ou humaines
- ④ Temps aménagé
- ⑤ Prise en compte des contraintes de site pour la mise en pratique
  - ⊙ Modalités de contrôle des connaissances
  - ⊙ Exigences universitaires (orthographe en droit...)

## Rédaction du Projet Personnalisé d'Etudes Supérieures (PPES) par la mission handicap (ou équivalent PAEH) et signatures

- ① de l'étudiant
- ② du responsable de mission handicap
- ③ de l'enseignant référent

## Soumission à l'avis du Doyen

## Articulation SIUMPPS – Equipe plurielle : Calendrier

### **Priorisation des visites au SIUMPPS pour les étudiants handicapés dès la rentrée universitaire, voire au début de l'été**

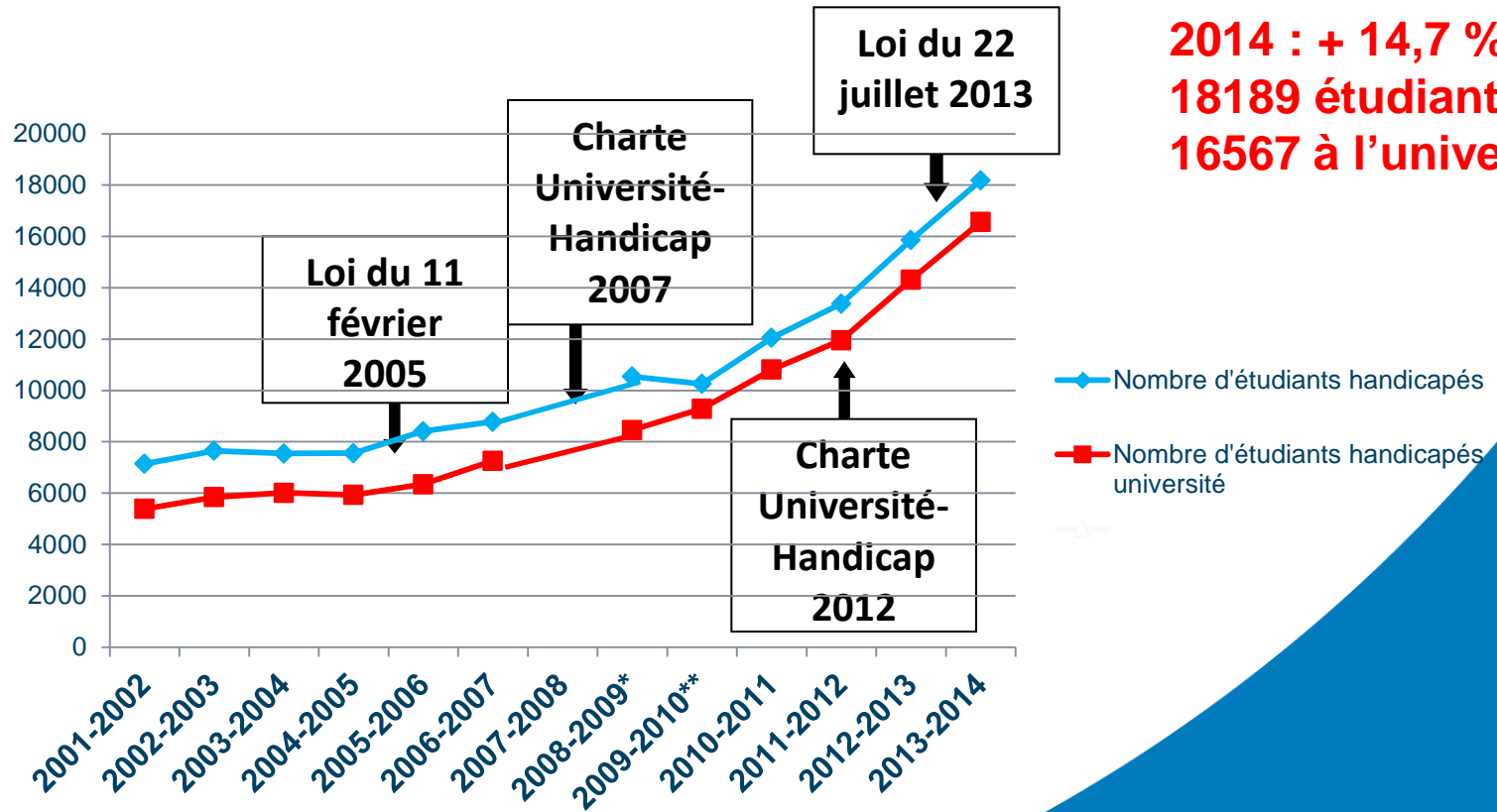
- ① Si déjà inscrits à l'université et/ou cas complexes
- ② Si situation difficile déjà connue au niveau du rectorat et anticipée par la famille (exemple : enfants de la lune, IMC...)

### **Nécessité d'une entente entre le SIUMPPS et les UFR pour fixer les dates limites de remise des certificats médicaux**

- ① Bien différencier handicap temporaire imprévisible pour maladie aiguë ou accidents
- ② et handicap prolongé pour maladie chronique ou séquelles consolidées d'accident

**Souhait du SIUMPPS d'un retour d'information sur les PPES**

## Evolution du nombre d'étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur



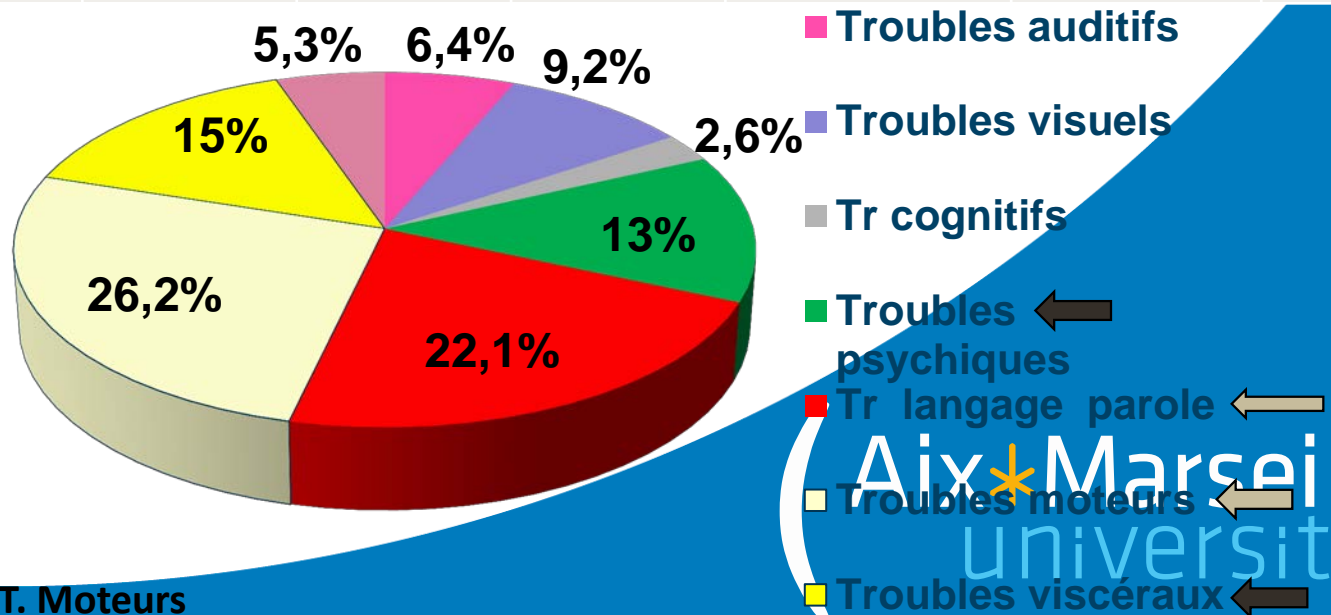
En 2013, les étudiants handicapés représentent :

- 1% des étudiants à l'université
- 0,24% de la population étudiante BTS (0,3%) + CPGE (0,07%)

# Répartition et Evolution - Types de trouble

Augmentation de la population étudiante handicapée entre 2007-2008 et 2013-2014

Population totale Etudiants handicapés	Etudiants Situation troubles auditifs	Etudiants Situation troubles visuels	Etudiants Situation troubles moteurs	Etudiants Situation troubles viscéraux	Etudiants Situation troubles psychiques	Etudiants Situation troubles langages et parole (DYS...)	Etudiants Situation troubles cognitifs (autisme...) Recensés depuis 2009
X 2.2	X 1.2	X 1	X 5.5	X 2.2	X 2.5	X 2.8	X 4.5



# **CREDITS FORMATIONS 2016**

**Eléments de bilan : HCC,  
FIP, PEP, FSDIE**

**CFVU 5 novembre 2015**

# Plan de la présentation

1. **Heures complémentaires** : évolution depuis 2013
2. **Fonds d'intervention pédagogique (FIP)** : bilan statistique 2014/2015
3. **Prime d'engagement pédagogique (PEP)** : statistiques 2015
4. **FSDIE** : bilan statistique 2015 et évolution depuis 2012
5. **Proposition de répartition 2016**



**HEURES  
COMPLEMENTAIRES  
Evolution depuis 2013**

CFVU du 5 novembre 2015  
Evolution des HCC décaissées depuis 2013

		Total 2013	Total 2014	Total 2015 au 30/09/2015
<b>Total Services Centraux &amp; Communs</b>		<b>1 343 097</b>	<b>1 213 322</b>	<b>1 090 252</b>
910	ALLSH	3 808 169	3 141 458	2 749 686
911	FDSP	2 873 152	1 337 119	1 057 044
912	IMPGT	256 809	216 174	192 663
913	MEDECINE	411 590	651 066	340 078
914	ODONTOLOGIE	9 758	15 078	19 780
915	PHARMACIE	332 377	326 603	221 820
916	SCIENCES	1 982 968	1 853 056	1 532 309
917	ECONOMIE ET GESTION	2 105 865	2 286 478	1 418 304
918	SCIENCES DU SPORT	347 475	439 563	668 791
930	EU3M	17 761	48 641	26 746
931	EJCM	230 383	212 051	237 392
932	IAE	787 943	706 215	731 767
933	IUFM	511 607	563 321	174 341
937	IUT AMU	5 135 055	5 308 174	3 524 502
938	IRT	75 029	53 127	27 990
939	OSU PYTHÉAS	232 434	166 002	118 086
940	POLYTECH MARSEILLE	584 458	693 693	602 240
941	CFMI	125 843	99 956	92 821
946	POLE DE GAP	78 224	82 143	79 011
945	MMSH	0	0	0
<b>Total Composantes</b>		<b>19 906 901</b>	<b>18 199 917</b>	<b>13 815 369</b>
<b>Total SACD</b>		<b>9 051</b>	<b>15 563</b>	<b>15 148</b>
<b>Total Général</b>		<b>21 259 050</b>	<b>19 428 803</b>	<b>14 920 769</b>

## Quelques commentaires

- il s'agit de donner des ordres de grandeur par composante : les montants présentés sont les HCC décaissées dans l'année (comprenant donc les charges à payer (CAP) des années précédentes) ;
- la colonne 2015 s'arrête au 30/09/15 ;
- la ligne services centraux et services communs concerne principalement : UTL, SUFLE, SUFA, SUAPS, MIRREL ;
- la ligne SACD concerne : Fondation SMT , IECJ.

# FIP : bilan statistique 2014 et 2015

## Bilan FIP 2014

FIP 2014	Secteur de formation	Nb de projets déposés par secteur	Composante	Nb de projets déposés par composante	Lauréats (5 projets retenus)	Montant FIP 2014 alloué par composante	Montant FIP 2014 alloué par secteur	Pourcentage par composante par rapport au montant FIP total alloué	Pourcentage par secteur de formation par rapport au montant FIP total alloué
Enveloppe : 100 000 €	Arts, Lettres, Langues Sciences Humaines	3	ALLSH	3	1	14 432,00 €	14 432,00 €	14,45%	14,45%
	Droit et Sciences Politiques	5	FDSP	4	1	10 000,00 €	10 000,00 €	10,01%	10,01%
			IMPGT	1	0	0,00 €		0,00%	
	Economie et Gestion	1	IAE	1	1	23 640,00 €	23 640,00 €	23,68%	23,68%
	Sciences et Technologies	15	SCIENCES	7	1	27 800,00 €	51 779,48 €	27,84%	51,86%
			SCIENCES DU SPORT	4	0	0,00 €		0,00%	
			OSU - PYTHEAS	4	1	23 979,48 €		24,02%	
Pluridisciplinaires	1	IUT	1	0	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	
<b>TOTAUX</b>		<b>25</b>	<b>8</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>99 851,48 €</b>		<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

# Bilan FIP 2015

FIP 2015	Secteur de formation	Nb de projets déposés par secteur	Composante	Nb de projets déposés par composante	Lauréats (10 projets retenus)	Montant FIP 2015 alloué par composante	Montant FIP 2015 alloué par secteur	Pourcentage par composante par rapport au montant FIP total alloué	Pourcentage par secteur de formation par rapport au montant FIP total alloué
Enveloppe : 200 000 €	Arts, Lettres, Langues Sciences Humaines	5	ALLSH	5	0	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
	Droit et Sciences Politiques	1	FDSP	1	0	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
	Economie et Gestion	1	FEG	1	0	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
	Santé	3	MEDECINE	2	2	38 735,24 €	38 735,24 €	19,37%	19,37%
			PHARMACIE	1	0	0,00 €		0,00%	
	Sciences et Technologies	14	SCIENCES	7	2	45 494,00 €	101 714,24 €	22,75%	50,86%
			SCIENCES DU SPORT	3	1	10 900,10 €		5,45%	
			OSU - PYTHEAS	3	1	17 020,14 €		8,51%	
			POLYTECH	1	1	28 300,00 €		14,15%	
	Pluridisciplinaires	7	ESPE	3	1	18 000,00 €	59 550,52 €	9,00%	29,78%
			IUT	4	2	41 550,52 €		20,78%	
<b>TOTAUX</b>		<b>31</b>	<b>11</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	

**PRIME  
D'ENGAGEMENT  
PEDAGOGIQUE 2015**

CONSEIL ACADEMIQUE RESTREINT DU 28 SEPTEMBRE 2015

CAMPAGNE D'ATTRIBUTION DES PRIMES D'ENGAGEMENT PEDAGOGIQUE (PEP)

Secteur	Nombre de dossiers présentés par secteur	Nombre de dossiers retenus par secteur	Composante	Nombre de dossiers présentés par composante	Nombre de dossiers retenus par composante	Montant PEP par composante	Pourcentage de dossiers retenus par composante	Pourcentage de dossiers retenus par secteur
Arts, lettres, langues et sciences humaines	21	8	ALLSH	21	8	16 000 €	16,00%	16,00%
Droit et sciences politiques	12	4	FDSP	11	4	8 000 €	8,00%	8,00%
			IMPGT	1	0	0 €	0,00%	
Economie et gestion	12	3	FEG	4	0	0 €	0,00%	6,00%
			IAE	7	3	6 000 €	6,00%	
			EJCAM	1	0	0 €	0,00%	
Sciences et technologies	58	24	SCIENCES	38	15	30 000 €	30,00%	48,00%
			SCIENCES DU SPORT	5	2	4 000 €	4,00%	
			OSU-PYTHEAS	6	3	6 000 €	6,00%	
			POLYTECH	9	4	8 000 €	8,00%	
Composantes pluridisciplinaires	26	11	ESPE	12	5	10 000 €	10,00%	22,00%
			IUT	14	6	12 000 €	12,00%	
<b>TOTAL</b>	<b>129</b>	<b>50</b>	<b>12</b>	<b>129</b>	<b>50</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>



**FSDIE : bilan  
statistique 2015 et  
évolution depuis 2012**

# Organisation des commissions

Circulaire du 3 novembre 2011: « Il est vivement conseillé d'organiser au moins trois commissions par an si l'on veut permettre une véritable dynamisation de la vie associative ».

**Une commission par mois**  
sur tous les sites des antennes BVE  
avec une alternance entre Aix et  
Marseille

**2012 : 9 commissions**

175 projets présentés et étudiés

**2013 : 9 commissions**

211 projets présentés et étudiés

**2014 : 8 commissions**

207 projets présentés et étudiés

**2015 : 7 commissions**

231 projets présentés et étudiés



ENVIE DE RÉALISER  
UN PROJET ÉTUDIANT ?

**LE FSDIE VOUS AIDE À  
LE FINANCER !**

FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT  
DES INITIATIVES ÉTUDIANTES

Actions culturelles, sportives, citoyenne et animations  
de campus portées par les étudiants d'AMU.

**PROCHAINES COMMISSIONS :**

2 octobre / 30 octobre  
et 27 novembre 2014

POUR RÉALISER UN PROJET ET CONSTITUER LE DOSSIER COMPLET

CONTACTEZ VOTRE **BVE** ➔ [deve-bve@univ-amu.fr](mailto:deve-bve@univ-amu.fr)

[www.univ-amu.fr](http://www.univ-amu.fr)

## Récapitulatif par commission 2015

	Date commission	Site	Nombre de projets présentés	Nombre de projets financés	Avis défavorable	Avis différé	Total sommes demandées	Total subventions accordées
1	29 janvier 2015	Marseille Luminy	53	51	1	1	145 182,33	124 934,24 €
2	12 et 19 mars 2015	Aix-en-Provence 29 Schuman	61	56	0	5	208 327,33€	118 623,94 €
3	30 avril 2015	Marseille Canebière	30	25	1	4	126 246,72€	54 333,57 €
4	28 mai 2015	Aix-en-Provence 3 Schuman	17	16	1	0	73 810,36 €	32 335,36 €
5	26 juin 2015	Marseille Timone	29	26	1	2	110 609,22 €	53 176,59 €
6	01 octobre 2015	Aix-en-Provence 29 Schuman	17	14	1	2	47 887,49 €	21 103,47 €
7	29 octobre 2015	Marseille Etoile	24	21	0	3	53 857,20 €	31 706,07 €
	<b>7 commissions</b>	<b>Aix : 3 Marseille : 4</b>	<b>231</b>	<b>209</b>	<b>5</b>	<b>17</b>	<b>765 920,65 €</b>	<b>436 213,24 €</b>

## Utilisation du FSDIE

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	
budget consacré au FSDIE 16€ X nombre d' étudiants non boursiers. La part du droit de scolarité réservée au financement du FSDIE est fixée par le conseil d'administration de l'établissement (arrêté du 31/07/12).	401 000,00 €	459 000,00 €	629 525,00 €	Budget initial 620 000,00 €  Budget Rectifié 651 000,00 €	Budget initial 620 000,00 €
Subventions collectivités territoriales (carte culture)		- Marseille 5000 € - Aix-en-Pce 2000 €		- Aix-en-Pce 1000 €	
<b>Dépenses</b>					
Projets étudiants année civile	229 636,73 €	331 925,70 €	397 041,82€	436 213,24 €	430 000,00 €
Carte culture		7 602,00 €	10 482,00 €	13 005,00 €	13 000,00 €
FSDIE Social		50 000,00 €	70158,00 €	79 394,00 €	100 000,00 €
Aide à la création et au fonctionnement des associations (forfait de 300 € par association une fois par année universitaire)	7 800,00 €	13 200,00 €	15 900,00€	8 400,00 €	8 400,00 €
Uni'Danse (Convention Preljocaj)	4 865,00 €	4449,40 €	6 546.20€	6 672,80 €	6 600,00 €
Radio Lab (Convention)	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Printemps des associations		17983,98 €	26 439,00 €	36 875,00 €	35 000,00 €
Subvention de fonctionnement des associations ayant des élus aux conseils centraux	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Journées Bien être et santé		12 492,75 €		4 769,82 €	5000,00 €
Participation de la Mission handicap au CDMGE			3 000,00€		
Fête du Vélo			3 000,00€		
<b>Total dépenses</b>	264 301,73 €	423 803,81 €	536 020,82 €	607 329,86 €	620 000,00€

# **CREDITS FORMATIONS 2016**

**Proposition de répartition**

## Proposition à voter pour 2016

Les éléments constitutifs de l'enveloppe	Répartition proposée
Les Heures Complémentaires	20 000 k€
Le Fonds d'Intervention Pédagogique	200 k€
La Prime d'Engagement Pédagogique	100 k€
FSDIE	620 k€
<b>TOTAL (voté en CA)</b>	<b>20 920 k€</b>

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DES DIPLOMES D'ETABLISSEMENT - Vague 4**

**CFVU du 05 novembre 2015**

<b>Composante</b>	<b>Type de diplôme</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Modifications demandées</b>	<b>Avis de la CFVU du 05/11/2015</b>	<b>Observations</b>
IMPGT	DU	Acteurs de la défense et facteurs de sécurité	Modification de tarifs : Tarifs proposés en FI et FC : 100 €  Tarifs actuels en FI et FC : 55 €  Convention avec Ecole de l'Air de Salon		
MEDECINE	CESU	Anatomie appliquée aux techniques chirurgicales	Ouverture du diplôme en FC Tarif proposé : 800 €		
SCIENCES	DESU	Stratégies expérimentales et traitement de l'information (SETI)	Modification de tarif : Création d'un nouveau tarif applicable aux étudiants en FI qui s'inscriront à 3 modules sur 5 (les 2 autres modules étant obtenus par dispense ou par validation) Tarif proposé : 750 €  Tarifs actuels : FI : 1000 € (5 modules) - FC : 4500 €		

40	40
20	24
30	24
10	12
20	20
15	12
15	30
15	30
15	15
20	15
20	40
20	40
24	16
20	30
16	14
20	20
20	20
20	8
15	24
10	16
15	
20	
30	
150	150
600	600



**BILAN des délocalisations  
en métropole et DROM-COM  
des DIPLOMES NATIONAUX d'AMU  
vers des partenaires publics non EPSCP ou  
privés**

**CFVU 5 novembre 2015**

## Rappel des grands principes de la Charte des délocalisations en métropole et DROM-COM des diplômes nationaux d'AMU vers des partenaires publics non EPCSP ou privés approuvée par le CA d'AMU du 16 décembre 2014

- **respect de la politique de formation** déterminée par les conseils centraux de l'établissement ;
- présentation de **sérieuses garanties pédagogiques** et d'une **éthique indiscutable** de la part du partenaire ;
- prise en compte de la carte des formations déjà existantes afin d' **éviter de créer une concurrence malvenue avec un diplôme national déjà porté par un autre Établissement** public à caractère scientifique, culturel et professionnel légitimé par son implantation géographique originelle.

Toute délocalisation d'un Diplôme National de l'Université d'Aix-Marseille **ne doit être envisagée que dans trois cas : offre de proximité, rayonnement, réponse à un besoin spécifique de formation.**

## Objectifs du bilan :

### examen des délocalisations existantes des diplômes nationaux au vu des exigences nouvelles de la Charte (1/2)

#### Critères pédagogiques examinés :

- Les **maquettes d'enseignement** et les **modalités de contrôle des connaissances** font-elles l'objet d'aménagements spécifiques au site délocalisé ?
- Quelle est l'**implication pédagogique d'AMU** : nombre d'enseignants AMU intervenant dans la formation (ne peut pas se limiter à 1 enseignant dans la Charte) ? Les enseignements effectués par le personnel AMU doivent représenter 50 % des heures étudiants ;
- Quelle est la participation des enseignants AMU dans **les jurys d'examen**, qui arrête la composition des jurys ?
- Le responsable du diplôme valide-t-il les recrutements des enseignants de l'organisme partenaire ?
- La formation délocalisée fait elle **concurrence à des formations similaires dans l'offre régionale ou locale** relevant d'autres EPSCP ?

**Objectifs du bilan :**  
**procéder à un examen des délocalisations existantes des diplômes nationaux au vu des exigences nouvelles de la Charte (2/2)**

**Critères financiers examinés :**

- L'étudiant paie-t-il des **frais de formation** complémentaires aux droits d'inscription nationaux pour le même cursus ? Quelles en sont les justifications ?
- Le partenariat est-il **équilibré financièrement pour AMU** ?
- Existe-t-il des **financements extérieurs** ?
- Quelle est la **répartition des rémunérations des charges d'enseignement entre AMU et le partenaire** ?
- Qui prend en charge les **frais de fonctionnement administratif** entre AMU et le partenaire ?
- Qui prend en charge les **frais de mission des enseignants** ?
- Un **bilan financier** est-il régulièrement établi ?

# Synthèse des bilans examinés par la commission ad hoc (1/2)

**Sur le fond** : une **majorité des formations** délocalisées **répond aux exigences** de la Charte et satisfait aux critères (avec un degré raisonnable de tolérance)

## **Sur la forme** :

- différents points ont pu être précisés suite à des navettes avec les composantes (éléments financiers par exemple) ;
- les bilans ont été complétés par les responsables de formation quand ils avaient été remplis initialement de façon laconique ;
- lorsqu'il ne figurait pas, l'avis du directeur de composante sur le partenariat a été systématiquement demandé et obtenu ;
- des délocalisations qui n'avaient pas été signalées lors de la première enquête en 2014 ont été nouvellement recensées (3 à la FDSP, 5 en Sciences, 1 à la FEG).

## Synthèse des bilans examinés par la commission ad hoc (2/2)

### Trois problèmes importants identifiés :

- les modalités du partenariat avec **l'école de l'armée de l'air de Salon** de Provence et 4 composantes ;
- les modalités de la délocalisation de **la licence professionnelle des métiers du notariat** à l'Institut des Métiers du Notariat à Aix-en-Provence ;
- pour le DAEU: **aucun enseignant d'AMU** n'intervient dans les **quatre sites délocalisés**.

**CFVU DU 5 NOVEMBRE 2015**

**TABLEAU RECAPITULATIF BILANS DES FORMATIONS DELOCALISEES EN METROPOLE ET DROM-COM DES DIPLOMES NATIONAUX D'AMU VERS DES PARTENAIRES PUBLICS NON EPSCP OU PRIVES**

**BILAN PEDAGOGIQUE ET FINANCIER**

N°	Composante	Type de diplôme AMU	Mention AMU	ORGANISME PARTENAIRE/DELOCALISATION	Recommandations de la commission ad hoc du 01-10-15	Réponse composantes après navette	Avis du directeur de la composante	Avis CFVU du 05-11-2015	Observations
1	EJCAM	Licence	Information et Communication ; parcours Communication (B)	Association (Institut privé) à Le port (Ile de la Réunion)	Dossier conforme	/	Très favorable		
2	EJCAM	Master (1 & 2)	Information et Communication ; spécialité Etudes avancées en communication et médias	Association (Institut privé) à Le port (Ile de la Réunion)	Dossier conforme	/	Très favorable		
3	FDSP	Master 2	Droit des affaires, spécialité : Droit vitivinicole et des produits de qualité	Université du Vin (établissement privé) à Suze la Rousse (DROME)	*Le directeur de composante doit dater, signer le formulaire et préciser son avis sur la formation. *Le responsable de la formation AMU doit aussi dater et signer le formulaire.	*Le directeur de la composante a signé le formulaire et précisé son avis. *Le responsable de la formation a signé le formulaire.	Très favorable		
4	IUT	LP	Management des organisations : contrôle et pilotage des performances	P + Consultant (établissement privé) à La Guadeloupe	Il est demandé de préciser la nature et le rôle de l'organisme partenaire. P+ Consultant.	P+ consultant est une société d'audit, de conseil et de formation, positionnée sur le déploiement des cycles supérieurs délocalisés. La convention a été validée par la DEVE et la DAJI.	Approbation du partenariat par le Conseil de l'IUT en date du 13/04/2015		
5	Sciences	LP	Electricité et électronique, électricité et électronique pour l'éco-bâtiment	Lycée Technique Pierre Gilles de Gennes à Digne les Bains	*Il est demandé d'établir un formulaire financier spécifique à chaque licence (pas un budget commun Licence Pro Goste et E3B). *Le directeur de composante doit dater, signer le formulaire et préciser son avis sur la formation.	*Un bilan spécifique à la licence pro E3B a été établi. *Le directeur de la composante a signé le formulaire et précisé son avis.	Favorable		
6	Sciences	LP	Gestion et optimisation des systèmes de traitement de l'eau	Lycée Technique Pierre Gilles de Gennes à Digne les Bains	*Il est demandé d'établir un formulaire financier spécifique à chaque licence (pas un budget commun Licence Pro Goste et E3B). *Le directeur de composante doit dater, signer le formulaire et préciser son avis sur la formation.	*Un bilan spécifique à la licence pro GOSTE a été établi. *Le directeur de la composante a signé le formulaire et précisé son avis. *Le responsable de la formation n a pas signé.	Favorable		
7	Sciences	LP	Aménagement du paysage ; Aménagement paysager (conception, gestion, entretien) ; 3 parcours : 1- Collaborateur du concepteur paysagiste 2- Collaborateur du gestionnaire de chantiers paysagers 3- Collaborateur du gestionnaire d'espaces naturels	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Vaucluse (FPPA) à Carpentras. Parcours 1 : 50 % à St Charles et 50 % à Carpentras Parcours 2 : Délocalisé chez le partenaire Parcours 3 : Site saint Charles	*Dans le bilan financier, il est précisé que "les couts liés à la formation sont financés par les recettes des taxes d'apprentissage et le financement de la formation continue", est ce des recettes provenant de la taxe d'apprentissage ou de l'apprentissage ? *Le directeur de composante doit dater, signer le formulaire et préciser son avis sur la formation.	*Les recettes proviennent de l'apprentissage via le CFA Epure. *Le directeur de la composante a signé le formulaire et précisé son avis. *Le responsable de la formation n a pas signé.	Très favorable		
8	Sciences	LP	Management des systèmes qualité en filière vitivinicole	Montpellier Supagro Lycée professionnel agricole d'Orange	*Un bilan financier plus précis est demandé. *Le directeur de composante doit dater, signer le formulaire et préciser son avis sur la formation. *Le responsable de la formation AMU doit aussi dater et signer le formulaire.	*Attente réponse de la composante concernant le bilan financier (montant financement extérieur, quotité secrétariat administratif et pédagogique). *Le directeur de la composante a signé le formulaire et précisé son avis. *Le responsable de la formation n a pas signé.	Favorable		

TABLEAU RECAPITULATIF BILANS DES FORMATIONS DELOCALISEES EN METROPOLE ET DROM-COM DES DIPLOMES NATIONAUX D'AMU VERS DES PARTENAIRES PUBLICS NON EPSCP OU PRIVES

BILAN PEDAGOGIQUE ET FINANCIER

N°	Composante	Type de diplôme AMU	Mention AMU	ORGANISME PARTENAIRE/DELOCALISATION	Recommandations de la commission ad hoc du 01-10-15	Réponse composantes après navette	Avis du directeur de la composante	Avis CFVU du 05-11-2015	Observations
9	Sciences	Master	"Analyses Sensorielles", spécialité Analyse sensorielle et marketing des produits senteurs et saveurs	Université européenne des Senteurs et des Saveurs (établissement privé) à Forcalquier	<p>*La formation prévoit 16% d'heures d'enseignements par un seul enseignant, quel est l'implication pédagogique réelle d'AMU?</p> <p>*Il est demandé plus de précisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur le descriptif des cours ,</li> <li>- la qualification des chargés de cours,</li> <li>- l'annexe financière : la taxe d'apprentissage sert à financer les dépenses de l'UESS et ne suffit pas à couvrir l'ensemble des frais d'ensemble des cours (différentiel 5500 e).</li> </ul> <p>*Le directeur de composante doit dater, signer le formulaire et préciser son avis sur la formation.</p> <p>*Le responsable de la formation AMU doit aussi dater et signer le formulaire.</p>	<p>*La composante corrige le pourcentage d'heures réalisés par les enseignants AMU soit 24% (2 enseignants) + 2H d'encadrement de stage/étudiants pour les 20 étudiants de la promotion en 2014-2015 assurées par un enseignant AMU =40H HETD</p> <p>*Pas d'informations complémentaires sur le descriptif des cours, la qualification des chargés de cours et l'annexe financière.</p> <p>*Le directeur de la composante a signé le formulaire et précisé son avis.</p> <p>*Le responsable de la formation n a pas signé.</p>	Favorable		
10	SUFA	DAEU	Diplôme Accès aux Etudes Universitaires	<p>*Unité Pédagogique régionale de la direction interrégionale des services pénitentiaires PACA, Enseignements à la Maison d'arrêt de Luynes.</p> <p>*Ville d'Arles, enseignements à l'espace Van Gogh à Arles.</p>	<p>*La formation ne prévoit aucun enseignant AMU, il est demandé plus de précisions sur le type d'intervenants.</p> <p>*La ville d'Aubagne est indiquée dans le bilan financier alors que celle-ci n est pas nommée comme organisme partenaire, plus de précisions sont demandées.</p> <p>*Un seul centre d'examen est situé à st Charles, les étudiants maison arrêt Luynes y sont ils convoqués ?</p>	<p>*Les enseignants intervenants au DAEU sur les sites de formation de Gardanne / Martigues / Centres pénitentiaires de Luynes et des Baumettes sont exclusivement des enseignants du second degré. Les enseignants intervenants au DAEU sur les sites AMU d'Aix / Arles / Aubagne / Digne / Gap / Marseille St Jérôme / Marseille St Charles sont des enseignants AMU (6 sur 11 enseignants à Aix, 2 sur 4 enseignants à Gap, 8 sur 11 enseignants à St Jérôme, 2 sur 12 enseignants à St Charles) et des vacataires enseignants du second degré.</p> <p>*Aubagne est une erreur de saisie.</p> <p>*Les examens sont organisés en centre pénitentiaire, Baumettes et Luynes.</p> <p>*Le taux de réussite par site est : Arles : 75%, Gardanne : 75%, Martigues : 68%, Centres pénitentiaires : 25%</p> <p>*Le taux de poursuite d'études à l'université est de moins de 20% des inscrits. Ce faible taux peut être expliqué par le fait que la plus part des stagiaires sont déjà en emploi, le DAEU leur permettant d'augmenter leur qualification et donc de prétendre à une évolution professionnelle. La seconde explication tient ensuite au projet professionnel des stagiaires, très souvent s'inscrire à des concours de catégorie B ou intégrer un BTS.</p> <p>*Un bilan financier détaillé est transmis.</p> <p>*Le DAEU A (littéraire) est enseigné sur les 4 sites.</p> <p>*Règle commune à l'ensemble des sites de formations : ouverture de l'enseignement à partir de 12 stagiaires inscrits.</p> <p>Prévisionnel par site : 20 stagiaires</p> <p>Réalisé par site, session 2014-2015 : Arles 20 inscrits, Gardanne : 16 inscrits, Martigues : 19 inscrits, Centres pénitentiaires : 16</p>	Favorable		
11				<p>*Ville de Gardanne, enseignements à la maison de la formation à Gardanne.</p> <p>*Communauté d'agglomération de Martigues, enseignements à la maison formation-emploi Martigues.</p>	<p>*Il est précisé 54% de taux de réussite est ce pour la totalité de la formation ou par site?</p> <p>*Quel est le taux d'insertion professionnelle et le taux de poursuite d'étude ?</p> <p>*Le bilan financier est à compléter, le dispositif est équilibré est il équilibré ? quel est le coût exact par site ?</p> <p>*Quel DAEU est enseigné sur les sites ?</p> <p>*Quel est l'effectif par site ?</p>				
12	FDSP	M2	"Droit Public", spécialité "Métiers de la défense : conseil et formation juridiques des forces armées" - Parcours "Droit et administration de la défense"	Ecole des commissaires des armées (Etablissement public non EPSCP) à Salon de Provence	0% enseignants AMU, le pourcentage des enseignants AMU (50%) est non respecté <b>Réunion du Vice Président Formation avec l'Ecole de l'armée de l'air le 02 nov. 2015.</b> La restitution se fera lors de la séance de la CFVU.		Très favorable		
13	IUT	LP	Maintenance des systèmes pluri techniques ; spécialité aéronautique ; parcours aéronaves d'Etat	Ecole des officiers de l'Armée de l'Air à Salon-de-Provence	0% enseignants AMU, le pourcentage des enseignants AMU (50%) est non respecté <b>Réunion du Vice Président Formation avec l'Ecole de l'armée de l'air le 02 nov. 2015.</b> La restitution se fera lors de la séance de la CFVU.		Attente réponse composante		
14	Sciences	Licence	Mécanique	Ecole d'Officiers de l'Armée de l'Air Salon de Provence	0% enseignants AMU, le pourcentage des enseignants AMU (50%) est non respecté <b>Réunion du Vice Président Formation avec l'Ecole de l'armée de l'air le 02 nov. 2015.</b> La restitution se fera lors de la séance de la CFVU.		Attente réponse composante		
15	Sciences	M1	Mécanique Physique et Ingénierie	Ecole d'Officiers de l'Armée de l'Air Salon de Provence	0% enseignants AMU, le pourcentage des enseignants AMU (50%) est non respecté <b>Réunion du Vice Président Formation avec l'Ecole de l'armée de l'air le 02 nov. 2015.</b> La restitution se fera lors de la séance de la CFVU.		Attente réponse composante		



TABLEAU RECAPITULATIF BILANS DES FORMATIONS DELOCALISEES EN METROPOLE ET DROM-COM DES DIPLOMES NATIONAUX D'AMU VERS DES PARTENAIRES PUBLICS NON EPSCP OU PRIVES

BILAN PEDAGOGIQUE ET FINANCIER

N°	Composante	Type de diplôme AMU	Mention AMU	ORGANISME PARTENAIRE/DELOCALISATION	Recommandations de la commission ad hoc du 01-10-15	Réponse composantes après navette	Avis du directeur de la composante	Avis CFVU du 05-11-2015	Observations
16	Sciences	M2	Mécanique Physique et Ingénierie spécialité Aéronautique et Espace	Ecole d'Officiers de l'Armée de l'Air Salon de Provence	0% enseignants AMU, le pourcentage des enseignants AMU (50%) est non respecté <b>Réunion du Vice Président Formation avec l'Ecole de l'armée de l'air le 02 nov. 2015.</b> La restitution se fera lors de la séance de la CFVU.		Attente réponse composante		
17	FEG	M2	Management Logistique et Stratégie (MLS)	Ecole de l'air de Salon de Provence	0% enseignants AMU, le pourcentage des enseignants AMU (50%) est non respecté <b>Réunion du Vice Président Formation avec l'Ecole de l'armée de l'air le 02 nov. 2015.</b> La restitution se fera lors de la séance de la CFVU.		Favorable		
18	FDSP	LP	Métiers du notariat	Institut des métiers du notariat (Etablissement privé) à Aix-en-Provence	* Il est demandé des précisions : - sur les aménagements spécifiques de la maquette annoncée, - sur les modifications spécifiques du contrôle des connaissances, *Le tarif de 3250 € est à justifier. *Le directeur de composante doit dater, signer le formulaire et préciser son avis sur la formation. *Le responsable de la formation AMU doit aussi dater et signer le formulaire. <b>Réunion du Vice Président formation avec les responsables de la formation le 03 nov. 2015</b>	*Les enseignements sont décomposés en cours magistraux et travaux dirigés. Chaque module fait l'objet de cette décomposition, ce qui permet un apprentissage des bases fondamentales et une mise en pratique, par des notaires, dans des travaux dirigés. Les cours d'anglais font également l'objet d'une décomposition afin de travailler par petits ateliers. *Le contrôle des connaissances s'organise autour d'un contrôle continu et d'un examen final pour chaque unité. TD en contrôle continu. *Le prix de 3250 € est calqué sur celui du BTS notarial (tarif national imposé IMN), tarif incluant le paiement des enseignants LP (80€/heure) + frais déplacement + rémunération création sujet (100e) + correction copies (12€/copie)+ accompagnement des étudiants par un tuteur (enseignant). *Le responsable de la formation a signé le formulaire.	Très favorable		

# **BILAN DE LA CAMPAGNE 2014 DU FIP**

**CFVU DU 5 NOVEMBRE  
2015**

# Rappels

- le Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) de l'Université d'Aix-Marseille a pour objectif de **valoriser les initiatives innovantes et d'envergure dans le domaines de la formation et de la pédagogie**. Les dispositifs financés visent à renouveler les méthodes d'enseignement et de suivi des étudiants, et devront disposer d'un **potentiel important de diffusion** à l'échelle de l'établissement ;
- les projets soumis ont fait l'objet d'un **pré-examen par une commission** constituée de membres élus de la CFVU puis d'un classement discuté et approuvé par la CFVU ;
- en 2014, le FIP était doté de 100 000 € ;
- 8 composantes ont répondu à l'appel d'offre pour un total de 25 dossiers déposés ;
- **5 projets ont été retenus** pour un montant total alloué en crédits FIP de 99 851,48 € ;
- **les responsables des 5 projets lauréats ont été auditionnés** par une commission *ad hoc* en vue de la présentation en CFVU du bilan de la campagne 2014 du FIP.

## Rappel

FIP 2014	Composante	Nb de projets déposés	Lauréats (5 projets retenus)	Montant FIP 2014 alloué	Pourcentage par composante par rapport au montant FIP total alloué
Enveloppe : 100 000 €	ALLSH	3	1	14 432,00 €	14,45%
	FDSP	4	1	10 000,00 €	10,01%
	IMPGT	1	0	0,00 €	0,00%
	IAE	1	1	23 640,00 €	23,68%
	FSS	4	0	0,00 €	0,00%
	IUT	1	0	0,00 €	0,00%
	OSU	4	1	23 979,48 €	24,02%
	SCIENCES	7	1	27 800,00 €	27,84%
<b>TOTAUX</b>	<b>8</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>99 851,48 €</b>	<b>100,00%</b>

## Lauréats

FIP 2014	Rang de classement	Composante	Montant FIP 2014 alloué	Ventilation par type de dépense			Pourcentage alloué à la composante par rapport au montant FIP total alloué
				fonctionnement	investissement	personnel	
Enveloppe : 100 000 €	1	IAE	23 640,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	8 640,00 €	23,68%
	2	OSU	23 979,48 €	0,00 €	23 979,48 €	0,00 €	24,02%
	3	Sciences	27 800,00 €	0,00 €	16 400,00 €	11 400,00 €	27,84%
	4	ALLSH	14 432,00 €	1 383,00 €	5 833,00 €	7 216,00 €	14,45%
	5	FDSP	10 000,00 €	6 400,00 €	2 600,00 €	1 000,00 €	10,01%
<b>TOTAUX</b>	<b>5</b>		<b>99 851,48 €</b>	<b>12 783,00 €</b>	<b>58 812,48 €</b>	<b>28 256,00 €</b>	100,00%
			<b>100,00%</b>	<b>12,80%</b>	<b>58,90%</b>	<b>28,30%</b>	

## IAE – Projet « QU@NT e-learning en méthodes quantitatives pour sciences humaines et sociales »

Description du projet	Il s'agit de proposer une nouvelle façon (transversale) d'enseigner des méthodes quantitatives (recours aux TICs (nombreuses séquences vidéo en lignes), modularité et mutualisation des cours, surveillance de la progression - <b>monitoring - des étudiants</b> ). Le <b>parcours</b> de formation (« presque <b>sur mesure</b> ») ainsi proposé permet à l'étudiant de combler ses lacunes (acquisition de prérequis) et d'assimiler de nouveaux concepts par la mise en place d'une <b>pédagogie inversée</b> avec un enseignement à distance de la théorie et un <b>apprentissage par problèmes</b> .
Dépenses totales réalisées	Au 1er septembre 2015, le montant du projet s'élève à 26 364,16 €, déjà dépensés ou provisionnés pour 2015 et 2016, correspondant aux 23 640,00 € du FIP abondés par un financement sur les fonds propres de l'IAE de 2 724,16 € en dépenses de personnels.
Atteinte des objectifs pédagogiques	Ce projet court sur 3 années universitaires.  Au terme de la première année, 4 cours ont été numérisés et la pédagogie explicitée dans le projet a été implémentée. La plateforme <b>Ametice a été utilisée</b> pour la diffusion des vidéos (vidéos postées sur Dropbox et partage du lien vers ces vidéos) et des Quiz, également créés pour assurer un suivi et un monitoring des étudiants.  La numérisation de 3 autres cours est d'ores et déjà programmée pour la deuxième année universitaire.  L' <b>agenda prévu est respecté</b> avec un retour unanimement positif des étudiants.
Difficultés rencontrées	L'absence, au niveau d'AMU, de serveur Streaming : les étudiants ne disposant pas d'une connexion internet rapide ne peuvent pas visionner les vidéos de chez eux. Une demande de mise en place d'un tel serveur est inscrite dans le Schéma Directeur du Numérique.  L'impossibilité pour les étudiants d'être inscrits ou préinscrits par voie électronique pour le début septembre, date de début des cours, ce qui ne leur permet pas l'accès à la plateforme AMETICE. Ce problème a été remonté au niveau de la direction de l'IAE.
Observations de la commission ad hoc	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Ce projet est parfaitement adapté pour les formations de l'IAE qui accueillent des étudiants pouvant ne pas avoir les prérequis attendus en "Econométrie" compte tenu de l'hétérogénéité des cursus antérieurs ;</li> <li>* Des interrogations demeurent sur la capacité de ce projet à être diffusé à d'autres formations, l'équipe pédagogique se réduisant à une seule personne ;</li> <li>* La formalisation d'une évaluation par les étudiants, avec l'appui de l'Observatoire de la Vie Etudiante si besoin, est préconisée.</li> </ul>

## OSU Pythéas – Projet « OCEANOMED étude intégrée »

Description du projet	Mise en place d'une étude intégrée en océanographie côtière permettant la <b>mobilisation de connaissances et compétences</b> acquises par les étudiants <b>dans plusieurs unités</b> du <b>Master d'Océanographie</b> (regroupement de 30 h de TP et de 10 h de TD, mise en place d'une <b>étude intégrative commune à ces UE</b> ). Les étudiants seront <b>mis en situation</b> de répondre à un <b>appel d'offre</b> lié à la problématique de l'impact des rejets de la station d'épuration des eaux usées de la ville de Marseille à Cortiou, au cœur du parc national des Calanques.
Dépenses totales réalisées	Au 1er septembre 2015, les dépenses pour ce projet s'élèvent à 24 680,05 € (23 280,05 € en dépenses d'investissement financées par le FIP et 1 400,00 € en dépenses de fonctionnement sur des crédits enseignement de l'OSU Pythéas).
Atteinte des objectifs pédagogiques	<p>Les <b>étudiants ont été mis en situation de répondre à l'appel d'offre</b> envisagé. Ils ont réalisé en février dernier l'échantillonnage ainsi que les analyses qui leur ont permis de <b>rédiger un rapport d'expertise</b> reposant sur l'analyse statistique des données obtenues.</p> <p>Le financement par le FIP a également permis <b>l'achat de matériel scientifique</b> qui renforce la qualité et l'attractivité de la formation en océanographie. Complété par des crédits enseignement pour l'achat du consommable de TP cet achat va permettre de <b>pérenniser différents projets pédagogiques</b> et permettre notamment la réalisation d'un <b>suivi temporel</b> de l'environnement et des communautés de la calanque de Cortiou qui sera réalisé <b>par les promotions successives d'étudiants</b>.</p> <p>L'utilisation de <b>l'appareillage acquis</b> a été utilisé au niveau de la <b>Licence "SVT"</b> parcours "Mer" dans <b>toutes les UE initialement prévues</b>.</p>
Difficultés rencontrées	Sur le campus de Luminy, le déménagement des salles d'enseignement et des laboratoires des enseignants-chercheurs vers le bâtiment Oceanomed n'a pas permis, pour le master d'Océanographie, la mise en place complète du dispositif en 2014/2015 (déploiement sur 4 UE seulement, l'extension aux autres unités se fera en 2015/2016).
Observations de la commission ad hoc	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Cette mise en situation professionnelle dans l'enseignement est assez rare ;</li> <li>* Ce dispositif permet une articulation de plusieurs enseignements distincts permettant, ainsi, aux étudiants de faire le lien entre toutes les matières étudiées ;</li> <li>* Il s'agit d'un apprentissage par compétences et pas par connaissances : l'étudiant est placé en position de futur cadre au travers de cette mise en situation de type bureau d'études ;</li> <li>* Ce projet permet également la réalisation d'un travail collaboratif de tous les étudiants au travers d'un fichier partagé accessible sur AMETICE ;</li> <li>* La formalisation d'une évaluation par les étudiants, avec l'appui de l'Observatoire de la Vie Etudiante si besoin, est préconisée.</li> </ul>

## Sciences – Projet « Mathématiques vidéo »

Description du projet	Réalisation d'une <b>bibliothèque de films-vidéos numériques</b> (chacun de 10 ou 15 minutes) de très bonne qualité, dont la succession est destinée à couvrir le programme (cours et exercices résolus) de chacune des <b>deux UE</b> de mathématiques <b>du S1</b> de la licence de "Mathématiques". Le but est que les étudiants disposent de ce <b>cours</b> et des <b>exercices de base</b> de manière <b>individuelle et à volonté en vidéo</b> au lieu que ce cours leur soit exposé en présentiel. Les étudiants viennent en cours en présentiel pour mettre en application le matériel qui leur a été présenté en vidéo et leur <b>progression</b> est <b>évaluée</b> très régulièrement, avec un <b>contact individuel référent</b> pour chaque étudiant.
Dépenses totales réalisées	Au 1er septembre 2015, 18 700 €, ont été dépensés (16 400 € en dépenses d'investissement et 2 300 € en dépenses de personnel).
Atteinte des objectifs pédagogiques	<p>Ce projet court sur une durée de 2 années, la réalisation d'une bibliothèque de films-vidéos numériques en 2014/2015 et l'essai sur une classe pilote de 24 étudiants en septembre 2015.</p> <p>A ce jour, les objectifs pédagogiques ne sont <b>pas encore atteints</b>, le <b>tournage des vidéos</b> par le département SATIS (Sciences Arts et Techniques de l'Image et du Son) de la faculté des Sciences devant seulement débuter <b>à partir du mois d'octobre 2015</b> (cf. ci-contre "Difficultés rencontrées"). Il est alors envisagé de tester <b>à compter de septembre 2015</b>, comme prévu initialement, la suite du projet, à savoir <b>l'enseignement par pédagogie inversée avec colles</b>. Cet essai pourrait avoir lieu, cette année ou l'année prochaine, en présentiel sur un groupe d'étudiants au S2 de la L1 de "Mathématiques" en utilisant des vidéos déjà disponibles sur le site EX07 et UNISCIEL (UE "Analyse 1") et une équipe d'enseignants volontaires.</p> <p>Compte tenu des difficultés exposées ci-contre, <b>l'objectif</b> du projet est <b>orienté vers</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part le <b>tournage de vidéos</b> permettant de couvrir environ <b>3 ou 4 semaines d'enseignement</b> de façon à pouvoir envisager un test sur un des étudiants (même sur une courte période),</li> <li>- d'autre part la <b>mise au point</b> par SATIS et le laboratoire de recherche ASTRAM (Arts, Sciences et Technologies pour la Recherche Audiovisuelle Multimédia) d'un modèle (un "<b>outil</b>") permettant de <b>démarrer le projet</b>, le développement et l'utilisation de ce dernier étant par la suite laissé à d'autres.</li> </ul>
Difficultés rencontrées	<p>La mise en œuvre de ce projet s'est heurtée à deux difficultés :</p> <p>1- La production des vidéos est réalisée dans le cadre d'un stage de master des étudiants de SATIS et doit donc en suivre le calendrier. Ainsi, le <b>stage de M1</b> n'a pu consister qu'en la <b>réalisation d'un "teaser"</b> (bande-annonce de 15 minutes de présentation du projet), le <b>tournage véritable des vidéos relevant du M2</b> et devrait par conséquent pouvoir débuter en octobre 2015 ;</p> <p>2- Le volume horaire que représentent le tournage et le montage des vidéos est trop important pour les étudiants de SATIS qui doivent aussi assurer leur cursus. Il apparaît également que le département SATIS et le laboratoire ASTRAM ne pourront pas prendre en charge le tournage des nombreuses heures de vidéo qui se révèlent nécessaires pour le projet complet.</p>
Observations de la commission ad hoc	<ul style="list-style-type: none"> <li>* <b>Ce dispositif paraît fragile car il repose, pour la réalisation des vidéos, sur un seul étudiant de master 2 ayant des compétences en informatique et en mathématiques ;</b></li> <li>* <b>Ce projet accuse un retard important d'un an, les premières vidéos ne pouvant être réalisées qu'à partir d'octobre 2015 ;</b></li> <li>* <b>L'avenir de ce projet est incertain sans un financement par la composante. Le FIP ne peut être qu'une amorce et n'a pas vocation à financer un projet dans la durée ;</b></li> <li>* <b>La formalisation d'une évaluation par les étudiants, avec l'appui de l'Observatoire de la Vie Etudiante si besoin, est préconisée.</b></li> </ul>



## ALLSH – Projet « AMORCE »

Description du projet	<p>AMORCE concerne les étudiants en <b>Licence d'histoire</b> du <b>niveau 1 au niveau 3</b>. Le projet AMORCE a pour objectifs de <b>favoriser l'implication</b> des étudiants dans leur <b>nouveau cadre universitaire</b>, de <b>faciliter</b> leur <b>intégration</b> et de <b>valoriser</b> leurs <b>productions</b>. Il s'agit de conduire des enquêtes auprès d'un établissement ou association culturelle de la région, afin de mettre en valeur les liens entre ce secteur culturel et l'histoire. Le projet AMORCE repose sur la <b>participation conjointe</b> des étudiants les plus avancés de la licence (<b>L3</b>) et des néo arrivants de <b>L1</b>, dans une démarche d'<b>entraide</b>, appuyée par les <b>conseils</b> des <b>enseignants-chercheurs</b> du département.</p>
Dépenses totales réalisées	<p>Au 1er septembre 2015, les dépenses retracées dans le bilan pour ce projet s'élèvent à 7 216,00 € financées par le FIP (1 383 € en dépenses de fonctionnement et 5 833 € en dépenses d'investissement, la part des <b>dépenses de personnel</b> étant <b>difficilement chiffrable</b>).</p>
Atteinte des objectifs pédagogiques	<p>Le <b>bilan est mitigé</b>, les objectifs et les résultats n'ayant été <b>atteints</b> seulement <b>qu'en partie</b>.  D'un point de vue quantitatif, si 30 étudiants étaient inscrits au mois de novembre 2014, seulement <b>5 étudiants</b> l'étaient encore en <b>juin 2015</b> sur la <b>centaine</b> de candidats <b>envisagée au montage du dossier</b> (cf. ci-contre "Difficultés rencontrées"). De même, les <b>travaux de recherche</b>, initialement envisagés sur la période <b>septembre 2014 - juin 2015</b>, sont en <b>voie d'achèvement</b> pour une présentation vers <b>octobre-novembre 2015</b>.  D'un point de vue <b>qualitatif</b>, le projet est une <b>réussite</b>, les quatre études originales (en cours d'achèvement, cf. supra) témoignent d'une réelle démarche pluridisciplinaire, synchronique et diachronique, fondée sur des supports très d'analyse différents les uns des autres et nécessitant une réflexion, une approche et une méthode différenciées (objets antiques, sources manuscrites, bâtis, bande dessinée, généalogies, iconographie).</p>
Difficultés rencontrées	<p>La principale difficulté rencontrée tient en premier lieu au <b>choix</b> des étudiants de privilégier les <b>modules obligatoires</b> garants de leur <b>réussite en L1</b>.  De plus, malgré la mobilisation du département d'histoire, la démarche d'<b>information</b> par voie électronique <b>via</b> la plateforme <b>AMETICE n'a pas convaincu</b> les étudiants (peu de réponses reçues) qui auraient préféré entrer directement en contact avec les enseignants et s'exprimer de vive voix.</p>
Observations de la commission ad hoc	<ul style="list-style-type: none"> <li>* L'effectif prévisionnel n'a pas été atteint (seulement 4 étudiants impliqués au 1er septembre 2015) ;</li> <li>* L'entraide telle que prévue dans le projet entre les étudiants avancés de L3 et les néo arrivants de L1 n'a pas été formalisée ;</li> <li>* Ce dispositif est proposé trop tôt dans le cursus de licence (L1) ;</li> <li>* Il conviendrait d'inclure ce dispositif dans les maquettes de licence du prochain contrat sous la forme d'UE créditée "Projet" ou "Initiation à la recherche" ;</li> <li>* Suite à la réalisation de ce projet un reliquat apparaît. La DAF est interrogée sur ce point ;</li> <li>* La formalisation d'une évaluation par les étudiants, avec l'appui de l'Observatoire de la Vie Etudiante si besoin, est préconisée.</li> </ul>

## FDSP – Projet « Séminaire de criminologie en milieu carcéral »

<p><b>Description du projet</b></p>	<p>Le projet porte sur un enseignement en milieu carcéral centré sur la question du « mal » en général et le passage à l'acte en particulier. A partir de problématiques pluridisciplinaires en droit pénal et en lettres, il s'agira de sensibiliser les étudiants aux actions d'insertion et de réinsertion.</p> <p>L'originalité du séminaire consiste à <b>unir</b> dans une <b>même réflexion étudiants et personnes détenues</b>. Sur le plan de l'évaluation, le projet s'intègre dans l'organisation du master 2 « Professionnel des métiers de la police et de l'administration pénitentiaire ».</p>
<p><b>Dépenses totales réalisées</b></p>	<p>12 864,60 € (10 000 € par le financement du FIP et 2 864,00 € en dépenses de fonctionnement financés par le Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles (LDPSC), co-organisateur du diplôme)</p>
<p><b>Atteinte des objectifs pédagogiques</b></p>	<p>Les objectifs fixés ont été <b>intégralement réalisés</b>.</p> <p>Dix étudiants de M2, parcours "Administration pénitentiaire" de la spécialité "Métiers de la police et de l'administration pénitentiaire" de la mention "Droit privé et sciences criminelles" et 7 personnes détenues, sélectionnées sur leur niveau de connaissance, ont suivi aux Baumettes pendant 12 semaines le séminaire pluridisciplinaire animé par un enseignant en droit et un enseignant en lettres rattaché à la FDSP.</p> <p>Pour les <b>étudiants</b>, l'objectif de connaissance du milieu pénitentiaire a été atteint et transformé par la <b>réussite</b> de plusieurs d'entre eux à différents <b>concours de l'administration pénitentiaire</b>.</p> <p>Pour les <b>personnes détenues</b>, l'objectif de favoriser la réinsertion a été formalisé notamment par la remise d'<b>attestation d'assiduité</b> lors d'une cérémonie officielle qui a clôturé le séminaire et qui s'est tenue à la prison des Baumettes.</p> <p>La diffusion du projet a été assurée par l'organisation d'un colloque restituitif organisé en juin 2015 à la FDSP. Les actes de ce colloque seront publiés aux PUAM. De son côté, l'administration pénitentiaire s'est engagée, sur ses fonds propres, à poursuivre ce séminaire pour 2015/2016.</p>
<p><b>Difficultés rencontrées</b></p>	<p>Sans que cela soit assimilé à une difficulté par la responsable du projet, une dérogation a dû être accordée par l'Université pour que ce projet soit mis en place pour 2014/2015 au second semestre, de janvier à mars 2015.</p>
<p><b>Observations de la commission ad hoc</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* La commission s'interroge sur l'utilisation d'une documentation dont le montant à l'achat représente 2 600 € ;</li> <li>* La formalisation d'une évaluation par les étudiants, avec l'appui de l'Observatoire de la Vie Etudiante si besoin, est préconisée.</li> </ul>

## Commentaires généraux

**A l'issue des auditions des responsables des projets lauréats de la campagne 2014 du FIP, la commission *ad hoc* émet les conclusions suivantes :**

- *De manière générale, le **bilan financier devrait à l'avenir être plus développé** et s'appuyer sur des justificatifs quant à l'utilisation des crédits FIP alloués, tant au niveau des dépenses d'investissement que des dépenses de personnel (notamment les heures complémentaires) ;*
- *Les **projets à destination des étudiants de L1 n'ont pas rencontré l'audience attendue**. La question des niveaux d'études à destination desquels les projets FIP seraient susceptibles d'être ouverts mérite d'être débattue ;*
- *Le **CIPE devrait être représenté** au sein des trois réunions annuelles relatives au FIP (préparation de l'appel à projet, sélection des dossiers et bilan).*

Tableau de synthèse des bilans des projets FIP 2014

CFVU du 5 novembre 2015

Rang classé	Intitulé du projet	Composante	Description du projet	Montant envisagé au dépôt du projet	Montant demandé	Montant accordé	Dépenses totales réalisées	Eléments de bilan fournis par les lauréats			Observations de la commission ad hoc
								Atteinte des objectifs pédagogiques	Difficultés rencontrées	Propositions d'évolution	
1	QU@NT e-learning en méthodes quantitatives pour sciences humaines et sociales	IAE	Il s'agit de proposer une nouvelle façon (transversale) d'enseigner des méthodes quantitatives (recours aux TICES (nombreuses séquences vidéo en lignes), modularité et mutualisation des cours, surveillance de la progression - monitoring - des étudiants). Le parcours de formation (« presque sur mesure ») ainsi proposé permet à l'étudiant de combler ses lacunes (acquisition de prérequis) et d'assimiler de nouveaux concepts par la mise en place d'une pédagogie inversée avec un enseignement à distance de la théorie et un apprentissage par problèmes.	26 385,00 €	23 640,00 €	23 640,00 €	<p>Au 1er septembre 2015, le montant du projet s'élève à 26 364,16 €, déjà dépensés ou provisionnés pour 2015 et 2016, correspondant aux 23 640,00 € du FIP abondés par un financement sur les fonds propres de l'IAE de 2 724,16 € en dépenses de personnels.</p>	<p>Ce projet court sur 3 années universitaires.</p> <p>Au terme de la première année, 4 cours ont été numérisés et la pédagogie explicitée dans le projet a été implémentée. La plateforme Ametice a été utilisée pour la diffusion des vidéos (vidéos postées sur Dropbox et partage du lien vers ces vidéos) et des Quiz, également créés pour assurer un suivi et un monitoring des étudiants.</p> <p>La numérisation de 3 autres cours est d'ores et déjà programmée pour la deuxième année universitaire.</p> <p>L'agenda prévu est respecté avec un retour unanimement positif des étudiants.</p>	<p>L'absence, au niveau d'AMU, de serveur Streaming : les étudiants ne disposant pas d'une connexion internet rapide ne peuvent pas visionner les vidéos de chez eux. Une demande de mise en place d'un tel serveur est inscrite dans le Schéma Directeur du Numérique.</p> <p>L'impossibilité pour les étudiants d'être inscrits ou préinscrits par voie électronique pour le début septembre, date de début des cours, ce qui ne leur permet pas l'accès à la plateforme AMETICE. Ce problème a été remonté au niveau de la direction de l'IAE.</p>		<p><b>* Ce projet est parfaitement adapté pour les formations de l'IAE qui accueillent des étudiants pouvant ne pas avoir les prérequis attendus en "Econométrie" compte tenu de l'hétérogénéité des cursus antérieurs ;</b></p> <p><b>* Des interrogations demeurent sur la capacité de ce projet à être diffusé à d'autres formations, l'équipe pédagogique se réduisant à une seule personne ;</b></p> <p><b>* La formalisation d'une évaluation par les étudiants, avec l'appui de l'Observatoire de la Vie Etudiante si besoin, est préconisée.</b></p>
2	OCEANOMED étude intégrée	OSU-Pythéas	Mise en place d'une étude intégrée en océanographie côtière permettant la mobilisation de connaissances et compétences acquises par les étudiants dans plusieurs unités du Master d'Océanographie (regroupement de 30 h de TP et de 10 h de TD, mise en place d'une étude intégrative commune à ces UE). Les étudiants seront mis en situation de répondre à un appel d'offre lié à la problématique de l'impact des rejets de la station d'épuration des eaux usées de la ville de Marseille à Cortiou, au cœur du parc national des Calanques.	25 379,48 €	23 979,48 €	23 979,48 €	<p>Au 1er septembre 2015, les dépenses pour ce projet s'élèvent à 24 680,05 € (23 280,05 € en dépenses d'investissement financées par le FIP et 1 400,00 € en dépenses de fonctionnement sur des crédits enseignement de l'OSU Pythéas).</p>	<p>Les étudiants ont été mis en situation de répondre à l'appel d'offre envisagé. Ils ont réalisé en février dernier l'échantillonnage ainsi que les analyses qui leur ont permis de rédiger un rapport d'expertise reposant sur l'analyse statistique des données obtenues.</p> <p>Le financement par le FIP a également permis l'achat de matériel scientifique qui renforce la qualité et l'attractivité de la formation en océanographie. Complété par des crédits enseignement pour l'achat du consommable de TP cet achat va permettre de pérenniser différents projets pédagogiques et permettre notamment la réalisation d'un suivi temporel de l'environnement et des communautés de la calanque de Cortiou qui sera réalisé par les promotions successives d'étudiants.</p> <p>L'utilisation de l'appareillage acquis a été utilisé au niveau de la Licence "SVT" parcours "Mer" dans toutes les UE initialement prévues.</p>	<p>Sur le campus de Luminy, le déménagement des salles d'enseignement et des laboratoires des enseignants-chercheurs vers le bâtiment Oceanomed n'a pas permis, pour le master d'Océanographie, la mise en place complète du dispositif en 2014/2015 (déploiement sur 4 UE seulement, l'extension aux autres unités se fera en 2015/2016).</p>	<p>Le Fond d'Intervention Pédagogique permet de maintenir l'attractivité de certaines formations qui doivent pouvoir s'équiper périodiquement en matériel de pointe afin d'assurer la qualité et la pertinence des enseignements pratiques. Il serait aussi souhaitable de pouvoir bénéficier d'un soutien financier étalé dans le temps afin de pouvoir assurer la maintenance de certains des appareils achetés grâce à ces fonds.</p>	<p><b>* Cette mise en situation professionnelle dans l'enseignement est assez rare ;</b></p> <p><b>* Ce dispositif permet une articulation de plusieurs enseignements distincts permettant, ainsi, aux étudiants de faire le lien entre toutes les matières étudiées ;</b></p> <p><b>* Il s'agit d'un apprentissage par compétences et pas par connaissances : l'étudiant est placé en position de futur cadre au travers de cette mise en situation de type bureau d'études ;</b></p> <p><b>* Ce projet permet également la réalisation d'un travail collaboratif de tous les étudiants au travers d'un fichier partagé accessible sur AMETICE ;</b></p> <p><b>* La formalisation d'une évaluation par les étudiants, avec l'appui de l'Observatoire de la Vie Etudiante si besoin, est préconisée.</b></p>

3	Mathématiques vidéo	SCIENCES	<p>Réalisation d'une bibliothèque de films-vidéos numériques (chacun de 10 ou 15 minutes) de très bonne qualité, dont la succession est destinée à couvrir le programme (cours et exercices résolus) de chacune des deux UE de mathématiques du S1 de la licence de "Mathématiques". Le but est que les étudiants disposent de ce cours et des exercices de base de manière individuelle et à volonté en vidéo au lieu que ce cours leur soit exposé en présentiel. Les étudiants viennent en cours en présentiel pour mettre en application le matériel qui leur a été présenté en vidéo et leur progression est évaluée très régulièrement, avec un contact individuel référent pour chaque étudiant.</p>	32 800,00 €	32 800,00 €	27 800,00 €	<p>Au 1er septembre 2015, 18 700 €, ont été dépensés (16 400 € en dépenses d'investissement et 2 300 € en dépenses de personnel).</p>	<p>Ce projet court sur une durée de 2 années, la réalisation d'une bibliothèque de films-vidéos numériques en 2014/2015 et l'essai sur une classe pilote de 24 étudiants en septembre 2015. A ce jour, les objectifs pédagogiques ne sont pas encore atteints, le tournage des vidéos par le département SATIS (Sciences Arts et Techniques de l'Image et du Son) de la faculté des Sciences devant seulement débiter à partir du mois d'octobre 2015 (cf. ci-contre "Difficultés rencontrées"). Il est alors envisagé de tester à compter de septembre 2015, comme prévu initialement, la suite du projet, à savoir l'enseignement par pédagogie inversée avec colles. Cet essai pourrait avoir lieu, cette année ou l'année prochaine, en présentiel sur un groupe d'étudiants au S2 de la L1 de "Mathématiques" en utilisant des vidéos déjà disponibles sur le site EX07 et UNISCIEL (UE "Analyse 1") et une équipe d'enseignants volontaires.</p> <p>Compte tenu des difficultés exposées ci-contre, l'objectif du projet est orienté vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part le tournage de vidéos permettant de couvrir environ 3 ou 4 semaines d'enseignement de façon à pouvoir envisager un test sur un des étudiants (même sur une courte période),</li> <li>- d'autre part la mise au point par SATIS et le laboratoire de recherche ASTRAM (Arts, Sciences et Technologies pour la Recherche Audiovisuelle Multimédia) d'un modèle (un "outil") permettant de démarrer le projet, le développement et l'utilisation de ce dernier étant par la suite laissé à d'autres.</li> </ul>	<p>La mise en œuvre de ce projet s'est heurtée à deux difficultés :</p> <p>1- La production des vidéos est réalisée dans le cadre d'un stage de master des étudiants de SATIS et doit donc en suivre le calendrier. Ainsi, le stage de M1 n'a pu consister qu'en la réalisation d'un "teaser" (bande-annonce de 15 minutes de présentation du projet), le tournage véritable des vidéos relevant du M2 et devrait par conséquent pouvoir débiter en octobre 2015 ;</p> <p>2- Le volume horaire que représentent le tournage et le montage des vidéos est trop important pour les étudiants de SATIS qui doivent aussi assurer leur cursus. Il apparaît également que le département SATIS et le laboratoire ASTRAM ne pourront pas prendre en charge le tournage des nombreuses heures de vidéo qui se révèlent nécessaires pour le projet complet.</p>		<p><b>* Ce dispositif paraît fragile car il repose, pour la réalisation des vidéos, sur un seul étudiant de master 2 ayant des compétences en informatique et en mathématiques ;</b></p> <p><b>* Ce projet accuse un retard important d'un an, les premières vidéos ne pouvant être réalisées qu'à partir d'octobre 2015 ;</b></p> <p><b>* L'avenir de ce projet est incertain sans un financement par la composante. Le FIP ne peut être qu'une amorce et n'a pas vocation à financer un projet dans la durée ;</b></p> <p><b>* La formalisation d'une évaluation par les étudiants, avec l'appui de l'Observatoire de la Vie Etudiante si besoin, est préconisée.</b></p>
4	« Amorce » (Histoire)	ALLSH	<p>AMORCE concerne les étudiants en Licence d'histoire du niveau 1 au niveau 3. Le projet AMORCE a pour objectifs de favoriser l'implication des étudiants dans leur nouveau cadre universitaire, de faciliter leur intégration et de valoriser leurs productions. Il s'agit de conduire des enquêtes auprès d'un établissement ou association culturelle de la région, afin de mettre en valeur les liens entre ce secteur culturel et l'histoire. Le projet AMORCE repose sur la participation conjointe des étudiants les plus avancés de la licence (L3) et des néo arrivants de L1, dans une démarche d'entraide, appuyée par les conseils des enseignants-chercheurs du département.</p>	14 432,00 €	14 432,00 €	14 432,00 €	<p>Au 1er septembre 2015, les dépenses retracées dans le bilan pour ce projet s'élèvent à 7 216,00 € financées par le FIP (1 383 € en dépenses de fonctionnement et 5 833 € en dépenses d'investissement, la part des dépenses de personnel étant difficilement chiffrable).</p>	<p>Le bilan est mitigé, les objectifs et les résultats n'ayant été atteints seulement qu'en partie. D'un point de vue quantitatif, si 30 étudiants étaient inscrits au mois de novembre 2014, seulement 5 étudiants l'étaient encore en juin 2015 sur la centaine de candidats envisagée au montage du dossier (cf. ci-contre "Difficultés rencontrées"). De même, les travaux de recherche, initialement envisagés sur la période septembre 2014 - juin 2015, sont en voie d'achèvement pour une présentation vers octobre-novembre 2015. D'un point de vue qualitatif, le projet est une réussite, les quatre études originales (en cours d'achèvement, cf. supra) témoignent d'une réelle démarche pluridisciplinaire, synchronique et diachronique, fondée sur des supports très d'analyse différents les uns des autres et nécessitant une réflexion, une approche et une méthode différenciées (objets antiques, sources manuscrites, bâtis, bande dessinée, généalogies, iconographie).</p>	<p>La principale difficulté rencontrée tient en premier lieu au choix des étudiants de privilégier les modules obligatoires garants de leur réussite en L1.</p> <p>De plus, malgré la mobilisation du département d'histoire, la démarche d'information par voie électronique via la plateforme AMETICE n'a pas convaincu les étudiants (peu de réponses reçues) qui auraient préféré entrer directement en contact avec les enseignants et s'exprimer de vive voix.</p>	<p>L'expérience de ce projet FIP - Amorce, permet de suggérer que, dans l'hypothèse d'un autre projet de ce type, il serait nécessaire de lier les recherches conduites en dehors du cadre des études et celles officiellement reconnues et, partant, validées au cours des deux semestres. Il paraît pertinent d'attribuer également des crédits aux groupes de recherches éventuellement créés, afin de dissiper, auprès des étudiants débutants, toutes les craintes possibles d'un échec en première année.</p>	<p><b>* L'effectif prévisionnel n'a pas été atteint (seulement 4 étudiants impliqués au 1er septembre 2015) ;</b></p> <p><b>* L'entraide telle que prévue dans le projet entre les étudiants avancés de L3 et les néo arrivants de L1 n'a pas été formalisée ;</b></p> <p><b>* Ce dispositif est proposé trop tôt dans le cursus de licence (L1) ;</b></p> <p><b>* Il conviendrait d'inclure ce dispositif dans les maquettes de licence du prochain contrat sous la forme d'UE créditée "Projet" ou "Initiation à la recherche" ;</b></p> <p><b>* Suite à la réalisation de ce projet un reliquat apparaît. La DAF est interrogée sur ce point ;</b></p> <p><b>* La formalisation d'une évaluation par les étudiants, avec l'appui de l'Observatoire de la Vie Etudiante si besoin, est préconisée.</b></p>

5	Séminaire de criminologie en milieu carcéral	FDSP	<p>Le projet porte sur un enseignement en milieu carcéral centré sur la question du « mal » en général et le passage à l'acte en particulier. A partir de problématiques pluridisciplinaires en droit pénal et en lettres, il s'agira de sensibiliser les étudiants aux actions d'insertion et de réinsertion.</p> <p>L'originalité du séminaire consiste à unir dans une même réflexion étudiants et personnes détenues. Sur le plan de l'évaluation, le projet s'intègre dans l'organisation du master 2 « Professionnel des métiers de la police et de l'administration pénitentiaire ».</p>	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	<p>12 864,60 € (10 000 € par le financement du FIP et 2 864,00 € en dépenses de fonctionnement financés par le Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles (LDPSC), co-organisateur du diplôme)</p>	<p>Les objectifs fixés ont été intégralement réalisés. Dix étudiants de M2, parcours "Administration pénitentiaire" de la spécialité "Métiers de la police et de l'administration pénitentiaire" de la mention "Droit privé et sciences criminelles" et 7 personnes détenues, sélectionnées sur leur niveau de connaissance, ont suivi aux Baumettes pendant 12 semaines le séminaire pluridisciplinaire animé par un enseignant en droit et un enseignant en lettres rattaché à la FDSP.</p> <p>Pour les étudiants, l'objectif de connaissance du milieu pénitentiaire a été atteint et transformé par la réussite de plusieurs d'entre eux à différents concours de l'administration pénitentiaire.</p> <p>Pour les personnes détenues, l'objectif de favoriser la réinsertion a été formalisé notamment par la remise d'attestation d'assiduité lors d'une cérémonie officielle qui a clôturé le séminaire et qui s'est tenue à la prison des Baumettes.</p> <p>La diffusion du projet a été assurée par l'organisation d'un colloque restituitif organisé en juin 2015 à la FDSP. Les actes de ce colloque seront publiés aux PUAM.</p> <p>De son côté, l'administration pénitentiaire s'est engagée, sur ses fonds propres, à poursuivre ce séminaire pour 2015/2016.</p>	<p>Sans que cela soit assimilé à une difficulté par la responsable du projet, une dérogation a dû être accordée par l'Université pour que ce projet soit mis en place pour 2014/2015 au second semestre, de janvier à mars 2015.</p>	<p>L'obtention de la prime n'est pas toujours synchrone avec le calendrier universitaire</p>	<p>* La commission s'interroge sur l'utilisation d'une documentation dont le montant à l'achat représente 2 600 € ;</p> <p>* La formalisation d'une évaluation par les étudiants, avec l'appui de l'Observatoire de la Vie Etudiante si besoin, est préconisée.</p>
Total lauréats de la campagne FIP 2014				118 996,48 €	104 851,48 €	99 851,48 €	89 824,81 €				

# LE DISPOSITIF EFEE\* EN 2015/2016

\*EVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS PAR LES ÉTUDIANTS

**LE POINT SUR L'EXPRESSION  
DES BESOINS DES  
COMPOSANTES**

*CFVU – 5 NOVEMBRE 2015*

# Calendrier de **mise en place** de l'EFEE en 2015/16

## ⊙ **2 juillet 2015** :

→ Vote de la **feuille de route** EFEE 2015/16 par la CFVU

## ⊙ **15 juillet 2015** :

→ **envoi aux doyens** de la feuille de route EFEE 2015/16

## ⊙ **Entre le 28 septembre et le 15 octobre 2015** :

→ **recueil auprès des composantes** de l'expression des besoins EFEE 2015/16

## ⊙ **Depuis la mi-octobre 2015** :

→ **Échanges avec les composantes** pour préparer la mise en œuvre des évaluations en semestres impairs



# Rappel de la **Feuille de route EFEE 2015/1** votée en CFVU le 02/07/2015

## *Volet 1 : les diplômes-cibles*

- 1** - Déployer **prioritairement** l'EFEE en **Master 1** (préférentiellement) ou en **Master 2**
- 2** - Maintenir un **appui sur le niveau Licence** dans les composantes :
  - qui ont peu expérimenté le dispositif
  - ou qui souhaitent le consolider
  - ou qui souhaitent « panacher » Master et Licence
- 3** - Poursuivre le déploiement du dispositif dans les filières de **Santé** et à l'**IUT**
- 4** - Intégrer de **nouvelles** composantes

## ***Volet 2 : les modalités d'organisation de la campagne EFEE en 2015/16***

### **⊙ Maintien de la charge de travail de l'OVE**

- **Formations** : L'EFEE en Master *doit s'équilibrer* avec un réajustement de l'EFEE en Licence (semestres alternés selon les diplômes ciblés par exemple)
- **Enseignements** : même nombre d'UE évaluées

### **⊙ Expression des besoins par les composantes**

- Faire renseigner par chaque composante *un tableau d'expression des besoins* d'évaluation

### **⊙ Calendrier :**

- Retour vers l'OVE et le Chargé de mission EFEE pour la *fin septembre 2015*, au plus tard.
- Réponse de l'OVE sur la faisabilité de la demande *début octobre*.

# Etat de l'expression des besoins EFEE par les composantes

⊙ 16 composantes ciblées par la feuille de route EFEE 2015/16 :

→ **13** ont exprimé leurs besoins EFEE

## Composantes impliquées dans le dispositif EFEE en 2015/16

ALLSH	FSS
CFMI	EU3M
IUT	Odontologie
IMPGT	OSU
FEG	Polytech
FDSP	Sciences
EJCAM	

# Vue d'ensemble de la campagne EFEE 2015/16

Composantes	Nbre d'enquêtes	Dont niveau <b>Master</b>	Dont niveau <b>Licence</b>
ALLSH	44	36	8
CFMI	4		4
EJCAM	10	10	
EU3M	2	2	
FDSP	12	11	1
FEG	149	79	70
FSS	22	6	16
IMPGT	9	7	2
IUT	92		92
Odontologie	7	3	4
OSU	3	3	
Polytech	43	24	19
Sciences	151	46	105
<b>Ensemble</b>	<b>548</b>	<b>227</b>	<b>321</b>

# La répartition par niveau de diplôme et semestre

- ⊙ L'EFEE en **niveau Master** est devenue significative avec **41%** des enquêtes administrées

Nbre d'enquêtes EFEE par niveau de diplôme du L1 au M2		Part en %
L1	83	58,6
L2	103	
L3	135	
M1	139	41,4
M2	88	
<b>Total</b>	<b>548</b>	

- ⊙ Un dispositif EFEE à peu près **équilibré** entre les deux semestres

Nbre d'enquêtes EFEE par semestre		Part en %
Semestres <b>impairs</b>	290	52,9
Semestres <b>pairs</b>	258	47,1
<b>Total</b>	<b>548</b>	

# Une évaluation conjointe EF et EE

- **Sur les 548 enquêtes EFEE, 463 enquêtes associeront EF et EE**
- **3 550 enseignements seront évalués** (estimation issue de l'expression des besoins des composantes)
- **Deux composantes dissocieront** (complètement ou partiellement) **EF et EE**
  - FEG :
    - **EE** conduite uniquement en M1, dans les diplômes de FC et à la demande en Licence ;
    - en M2 et LP : uniquement **EF**
  - Polytech :
    - Tous les enseignements seront évalués
    - Pas d'EF cette année

# L'atteinte des objectifs fixés par la feuille de route EFEE 2015/16

## ① Objectif 1 : déployer l'EFEE en Master

→ L'évaluation en Master est devenue significative : **11 composantes** sur les 13 se sont engagées dans une évaluation en Master

## ② Objectif 2 : maintenir un appui au niveau Licence

→ EFEE en niveau Licence reste importante mais a été réduite sensiblement par rapport à l'an dernier

## ③ Objectif 3 : poursuivre l'EFEE en Santé et à l'IUT

→ Montée en charge du dispositif en **DUT 2<sup>ème</sup> année**  
→ Mais pas de nouvelles composantes du secteur Santé par rapport à 2014/15

## ④ Objectif 4 : intégrer de nouvelles composantes

→ 3 nouvelles composantes ont intégré le dispositif EFEE : **CFMI, OSU, Polytech**

Fiche Jury

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2014-2015/149	Sport	Tournoi des Tigresses	14400	BDE Polytech Marseille	Marie Belgas	Sciences	L3 Polytech	1 920,03 €	7080,03	21 et 22 mars 2015, Orléans	Favorable avec recommandation (- 1 abstention)	1 920,03 €	La Commission recommande de diversifier les sources de sponsoring pour diminuer le coût de la participation étudiante
N°2015/2016-18	Citoyen	Secourisme	15816	IUT STUDENTS MED	Lucas VINCENT-DEMARLE	IUT	DUT GEA	3 000,00 €	3500,00	31 mars 2016	Avis favorable	3 000,00 €	
N°2015/2016-19	EN	Conférence des Jeunes 11ème édition	5839	BDE SAINT JEROME	Mélissa ALABERT	Sciences	M2 SET	840,00	1 240,00	26,27 et 28 Nov. 2015 à Paris	Avis favorable	740,00 €	
N°2015/2016-20	CA	Club Salsa	5839	BDE SAINT JEROME	Brice EMERIEAU	Sciences	M2 Image et Systèmes	500,00	700,00	Année Universitaire	Avis favorable	500,00 €	
N°2015/2016-21	Citoyen	St Jé News	5839	BDE SAINT JEROME	Brice EMERIEAU	Sciences	M2 Image et Systèmes	960,00	960,00	Année Universitaire	Avis favorable avec recommandation	960,00 €	La commission demande la transmission du pilote au comité de lecture.
N°2015/2016-22	EN	Découvertes Ornithologiques et Naturalistes	Création	ANUMA	Bertrand TEUF	Sciences	M1 Environnement Ecologie	789,80	789,80	Année Universitaire	Avis favorable avec recommandation	700,00 €	La commission demande une participation symbolique de l'association
N°2015/2016-23	Sport	Régate des IUT 2016	6345	PROGEAM	Karoly WATOR	IUT	DUT GEA	2200,00	3335,95	15,16 et 17 Avril 2016 à Saint-Malo	Avis favorable avec recommandation	1 770,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les tee-shirts.
N°2015/2016-24	Citoyen	De la Canebière à l'Europe	14374	BDE Droit-Eco Canebière	Ambroise MALINCONI	DROIT	Lience	7441,00	9191,00	du 26 au 28 Janvier 2016 à Strasbourg	Avis favorable	3 750,00 €	
N°2015/2016-25	Citoyen	Rencontre entre Etudiants de Licence et Master 1 de Droit	14374	BDE Droit-Eco Canebière	Ambroise MALINCONI	DROIT	Lience	200,81	400,81	11 Février 2016 Droit Canebière	Avis favorable	200,81 €	
N°2015/2016-26	EN	Ca en jette !	10868	Action Solidarité Communication	Ingrid ARNOULD	LEA	M2 LEA	550,00	1 898,77	26 Novembre 2015 site Schuman	Avis favorable	500,00 €	La commission recommande de se rapprocher du CROUS pour la sensibilisation au gaspillage (Mme Cloarec)
N°2015/2016-27	Citoyen	Découverte du Patrimoine Belge et Français	11714	ASSO CITE	Gwenaël BOURGEON	IUT	DUT Carrières Sociales option Gestion Urbaine	3 038,97	14 312,87	du 4 au 9 Mars 2016 en Belgique	Avis favorable	2 000,00 €	
N°2015/2016-28	CST	Découverte du Patrimoine Archéologique de la Région PCA	13682	ARCHOPTERRE	Emelyne DABIT BOURDON	ALL	L3 Archéologie	371,39	2 173,74	du 9 Septembre 2015 au 23 Avril 2016	Différé à la prochaine commission		
N°2015/2016-29	Santé	Conférence du Téléthon autour du Handicap	2997	AEM2	Axel MOUTTET	SANTE	L3 Médecine	2 046,41	2 046,41	24 Novembre 2015 Faculté de Médecine	Avis favorable avec recommandation	1 500,00 €	La commission recommande d'associer la Mission handicap d'AMU à l'événement et de diversifier les sources de financement.
N°2015/2016-30	Santé	Speed Dating Studieux	2997	AEM2	Clémence LLORCA	SANTE	L3 Médecine	663,87	875,35	2 Novembre 2015 Faculté de Médecine	Avis favorable	663,87 €	
N°2015/2016-31	Sport	Hand Stud Game 2ème édition	3715	ASFSS	Audrey PERESSINOTTI	STAPS	M1 Staps	4 900,00	12 810,00	20 Janvier 2016 à Aix en Provence	Avis favorable	2 000,00 €	Budget global très nettement surévalué
N°2015/2016-32	Sport	Bourse aux Skis	17457	AEMM	Nicolas BIANCHI	METIERS DE LA MONTAGNE	M1 Métiers de la Montagne	922,56	22 932,05	28 et 29 Novembre 2015 à Gap	Avis favorable avec recommandation	700,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication. Pas de vente d'alcool
N°2015/2016-33	Citoyen	Colloque sur la Lutte contre la Corruption		JURIS'PRUDENCE	Julie CARTOUX	DROIT	M1 Droit Privé et Sciences Criminelles	2 005,00	7 885,00	12 Décembre 2015 Faculté de Droit Aix en Provence	Avis favorable	1 110,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
N°2015/2016-34	EN	Développement de l'Application Innovante de Recyclage Participatif			Daniel VANETTI	IAE	M2 Communication et Change Management	9 696,00	36 696,00	Début 2016	Différé à la prochaine commission		Association ou projet individuel ?
N°2015/2016-35	EN	Une Halte pour le Climat			Amel HERMI	DROIT	M2 Droit International	350,00	385,20	14 au 22 Novembre 2015 Aix en Provence	ABS		
N°2015/2016-36	Citoyen	Disco Soupe d'Aix en Provence			Althéa HEUTTE	EJCAM	M2 Communication et Développement Durable	540,00	900,00	29 Novembre 2015 à Aix en Provence	Avis favorable avec recommandation	540,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication
N°2015/2016-37	Sport	Aix Marseille à Euro Roma	17232	JUST'AIX	Emma RAHAL	DROIT	L2 Droit	9 000,00	13 705,00	du 11 au 15 Novembre 2015 à Rome	Avis favorable avec recommandation	7 400,00 €	La Commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les supports de communication et les maillots de compétition.
N°2015/2016-38	Autres	Trajet Aller-Retour WEIO de Lille	9895	AEMO13	Mathilde BOULBES	SANTE	3ème Année Orthophonie	705,60	2 419,20	27,28 et 29 Novembre 2015 à Lille	Avis favorable	705,60 €	
N°2015/2016-39	Autres	Week-End de rentrée de l'ANEMF	2997	AEM2	Clément PAUL	SANTE	3ème année Médecine	215,76	635,76	du 5 au 8 Novembre 2015 à Nice	Avis favorable	215,76 €	
N°2015/2016-40	Autres	Assemblée Générale d'ELSA France	17868	ELSA AIX MARSEILLE	Virginie BRIZON	DROIT	M1 Droit des Affaires	1 000,00	5 280,00	6, 7 et 8 Novembre 2015 à Aix en Provence	Avis favorable	830,00 €	

Nb de projets Présentés :	24	Total Sommes demandées :	53 857,20 €	Total subventions accordées	31 706,07 €
Nb de projets Financés :	21	Montant global des projets présentés :	152 152,94 €		

Montant crédits ouverts au budget 2015 :	651 000 €
Total crédits consommés (incluant subventions de cette commission)	609 018,46 €

Montant disponible avant commission :	73 687,61 €
Montant disponible après commission :	41 981,54 €



2 333,30 €
6 995,40 €
18 400,00 €
1 050,00 €
388,00 €
456,87 €
161,46 €
25 621,00 €
7 600,00 €
1 289,82 €
6 951,50 €
2 543,00 €
15 028,00 €
33 700,00 €
3 299,94 €
5 343,00 €
627,07 €
3 900,00 €
842,00 €
3 960,00 €
6 109,80 €
1 084,00 €
1 004,54 €
441,40 €
15 970,00 €
1 114,29 €
640,00 €
166 854,39 €

**Rapport sur la compatibilité concernant Avis\_commission\_FSDIE\_2015\_03\_19 et 12.xls**  
**Exécuté le 23/03/2015 09:14**

Les fonctionnalités suivantes de ce classeur ne sont pas prises en charge dans les versions antérieures d'Excel. Ces fonctionnalités seront peut-être perdues ou dégradées si vous ouvrez le classeur dans une version antérieure du programme ou si vous l'enregistrez dans un format de fichier antérieur.

**Perte mineure de fidélité**

**Nb d'occurrences**

---

Certaines cellules ou certains styles de ce classeur contiennent une mise en forme qui n'est pas prise en charge par le format de fichier sélectionné. Ces formats seront convertis au format le plus proche disponible.

---

30

**Version**

Excel 97-2003